

NOTRE ENQUÊTE

La grande pitié des Concerts en France

L'UTILITÉ de l'enquête entreprise par le *Courrier Musical*, et l'intérêt qu'elle a éveillé chez les artistes, sont démontrés de façon éclatante par trois sortes de preuves : le nombre des réponses reçues, qui a passé toute attente ; l'importance de ces réponses, dont la plupart constituent des études approfondies de la question posée ; enfin la qualité des correspondants, parmi lesquels se rencontrent beaucoup des plus célèbres musiciens de France. Il est trop vrai que la condition actuelle de nos sociétés symphoniques est peu satisfaisante. Elles souffrent de maux divers, et ont grande difficulté à vivre : j'entends à vivre de manière digne d'elles, et des excellents instrumentistes dont elles sont composées. Il y a presque trois fois plus de concerts qu'avant la guerre, et le public de concert n'a pas augmenté dans la même proportion : loin de là. La compétence musicale et le goût de ce public sont fort au dessous de ce qu'ils étaient autrefois : les habitués de nos concerts d'autan formaient sans doute l'auditoire le plus fin et le plus sensible d'Europe ; aujourd'hui, c'est une masse inerte, qui ne fait pas de distinction d'un chef-d'œuvre à un mauvais ouvrage, d'une bonne à une médiocre interprétation, et qui applaudit ceci et cela avec une égale indifférence. Nos associations symphoniques ont à supporter des frais au moins six ou sept fois plus élevés que naguère, à quoi ne correspond pas l'élévation du prix des places. Elles doivent, en outre, subir le poids de taxes très lourdes, alors qu'avant 1914 leurs charges fiscales étaient légères. Il résulte de tous ces faits qu'elles ne peuvent travailler avec la sécurité qui leur est nécessaire. Si l'on n'y prend garde, ~~il est~~ inévitable que leur valeur musicale vienne à diminuer : ce qui serait pour l'art français un mal irréparable. Il est grand temps d'agir : c'est pourquoi l'enquête est si opportune. J'examinerai prochainement dans leur détail les solutions proposées. Mais il faut dès aujourd'hui dire ceci. Beaucoup d'entre elles sont justes et salutaires : si l'on veut réussir, on ne doit pas s'attacher à l'une ou à l'autre seulement de celles-là. On doit s'efforcer de les réaliser toutes : ce n'est que par leur ensemble que l'on peut remédier à « la grande pitié des concerts de France ».

PIERRE LALO.

Afin d'éclairer nos Abonnés et Lecteurs que l'enquête n'aurait pu toucher, nous nous permettons de rappeler ici l'énoncé de cette Enquête qui a paru dans notre numéro du 15 Janvier de cette même année.

Comment permettre aux Concerts Symphoniques de vivre ?

On sait quelles difficultés matérielles assaillent les Sociétés de Concerts Symphoniques. Péniblement elles arrivent à équilibrer leurs trop maigres budgets, le plus souvent au prix de l'abnégation de tous ceux qui composent leurs rouages, aux divers degrés de la hiérarchie.

Inscrivent-elles exclusivement à leurs programmes des œuvres consacrées et aimées de la masse, le public afflue, la recette est bonne, mais la critique fait entendre des doléances, maugréant que l'on sert toujours les mêmes menus — au grand détriment des conceptions nouvelles dont on risque de tarir la source faute de leur laisser l'espoir de vivre, fût-ce l'espace d'un concert.

Exécutent-elles des ouvrages encore inconnus, l'assistance devient clairsemée, la caisse est aussi vide que la salle. La presse décerne des satisfecit, mais ce n'est point avec des coupures d'articles, si élogieux soient-ils, que l'on peut payer la location de la salle, les affiches, programmes et musiciens. Nous notons à dessein ceux-ci les derniers, puisque, dans la forme Association, adoptée par la presque totalité de nos Grands Concerts parisiens, ils se contentent des restes qui, trop souvent, ne représentent qu'une portion congrue. Il y a là un dilemme angoissant qui, s'il devait se prolonger longtemps, pourrait amener la mort, lente mais presque inévitable, de nombreux groupements symphoniques français. Et, en maints centres de l'étranger, la situation n'est pas plus favorable.

C'est du choc des idées que peut naître la lumière, une lumière qui, en l'occurrence, est aussi nécessaire à l'existence des Symphoniques, que le soleil à l'organisme humain.

Aussi demandons-nous à tous nos Lecteurs, de France comme des autres pays, de vouloir bien nous communiquer les suggestions que leur inspirera leur amour fervent de la Musique, afin de porter secours aux Concerts Symphoniques en France et dans leurs patries respectives.

Que les uns et les autres, s'ils le jugent utile, marquent ce qui peut leur paraître défectueux dans les états de choses actuels. Mais démolir n'est jamais fécond s'il n'est pas fait œuvre constructive ensuite. Aussi, et bien mieux, que les uns et les autres nous disent comment ils conçoivent la composition des programmes, qu'ils nous dressent un plan idéal d'organisation intérieure pour les Sociétés de Concerts, qu'ils nous expriment leurs idées touchant le mécénat, celui-ci étant soit le fait de particuliers ou celui de l'Etat.

Ces trois points nous paraissent englober le nœud de la question, encore que des considérations secondaires sur les taxes et la radiodiffusion des séances soient également de nature à l'éclairer.

Nous espérons par là servir une noble cause et serons d'autant plus heureux que plus innombrables seront ceux qui y auront aidé, de toute leur ingéniosité, de toute leur perspicacité, de tout leur cœur.

A nos Amis, Abonnés et Lecteurs, qui ont bien voulu nous répondre en si grand nombre, prouvant ainsi que la musique, dans notre pays, compte de nombreux partisans, nous disons un grand « Merci ».

LE COURRIER MUSICAL & THÉÂTRAL.

Les réponses...

QUELQUES RÉPONSES CHOISIES PARMI LES PLUS IMPORTANTES :

M. GASTON GÉRARD

DÉPUTÉ, MAIRE DE DIJON,

PRÉSIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE DE L'ART MUSICAL.

Problème complexe ? Hélas le métier d'artiste nourrit rarement son homme et la formule « l'art pour l'art » coûte toujours à ceux qui ont assez de foi, de patriotisme intellectuel et d'idéal pour l'entreprendre. Les mécènes se font rares, sont occasionnels, momentanés... Que faire donc ? Vivre sur soi-même et de soi-même sans compter sur les autres ? Ce serait la solution mais est-elle possible ?

Nul, plus cruellement que l'artiste, ne médite la vérité de ce dicton impitoyable : « La pièce de 100 sous n'a pas d'oreille ». Elle est simplement indifférente à l'art, à l'art musical en particulier. Le public se désintéresse trop de la vie matérielle de ces artistes à qui il demande, en s'installant dans son fauteuil : « J'écoute votre musique, vos chants, amusez-moi, distrayez-moi, faites-moi sourire, rêver, pleurer ». Une fois la séance terminée, la vie le reprend, il a d'autres chiens à fouetter et ne pense plus à ceux qui triment pour l'art et la Pensée... Ni celle-ci, ni celui-là n'appartiennent aux besoins de tous les jours. Il n'y a plus de crise de pensée chère ni d'art cher comme il y en a une de légumes chers, de viande chère, de vin cher... » Et puis, on n'a qu'à faire de l'art en dehors de ses occupations professionnelles, de celles qui vous nourrissent « Voilà ce que pensent trop de bourgeois, au demeurant braves gens, qui, comme le bouc de la fable » ne voient pas plus loin que le bout de leur nez ».

Comment donc faire pour « taper le public de ses gros sous » ? Pour lui dire « Allons, ouvre ton porte-monnaie... un peu de ton superflu à ceux qui l'emportent dans le rêve, dans le beau... Quelques kilomètres de moins en auto... une petite économie en bas de soie, en cigarettes, en fanfreluches, en inutilités... » et le voilà troupeau de difficultés matérielles qui menacent la vie des Concerts symphoniques. Le meilleur, sans doute, mais pas assez immédiat, hélas ! Ce serait travail de longue haleine, articles de presse, conférences, propagande bien menée, éducation...

Particulièrement et tout de suite, que faire ?

Peut-être donner des concerts geminés où, parallèlement le public entendrait du « classe » et de « l'indit » ; des œuvres de maîtres à succès et des œuvres de genre. Donner, dans les salles habituelles, à frais relativement considérables, des séances musicales dont le programme comprendrait par exemple 2/3 de musique à succès et 1/3 d'œuvres inédites. La Damnation de Faust, le Déluge, les Beautés, etc., font, en général salle comble, tandis que le public boude souvent aux auditions d'œuvres nouvelles. Ce serait comme une manière de « lever de rideau » musical, inédit, précédant la pièce substantielle — public et critique y trouveraient leur compte.

Une autre solution consisterait à restreindre les frais de représentation : location d'une salle plus petite, réduction du nombre des exécutants, compression des frais généraux : (éclairage, personnel, etc.), et offrir à un public éclectique d'amateurs, public intellectuellement restreint, des programmes exclusivement composés d'œuvres nouvelles et susceptibles d'intéresser auteurs, musiciens, éditeurs, etc. Ceci, d'ailleurs improvisé déjà dans certains groupes, sociétés, etc., mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil !

Voilà les seules solutions que j'aperçois à la crise des Concerts symphoniques. Je vous les adresse en vous priant d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. — GASTON GÉRARD.

M. HENRI RABAUD

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Comment permettre aux concerts symphoniques de vivre ?

En les laissant faire. Ils se chargent admirablement eux-mêmes de prouver leur vitalité, en vivant. Il y avait, jadis, trois Sociétés : Conservatoire, Colonne, Lamoureux. Trois concerts donnés en même temps, chaque dimanche, dans la même ville, cela paraissait beaucoup. Bien des villes de l'étranger n'en ont pas autant.

Aujourd'hui nous avons les répétitions du samedi matin, les concerts de samedi après-midi, et puis Pasdeloup, et puis Straram, et puis l'O. S. P., et puis Poulet, et puis d'autres encore. Ce n'est pas trois concerts, c'est dix ou douze.

Comment permettre aux concerts symphoniques de vivre ?

S'ils ne pouvaient pas vivre, leur nombre diminuerait. Leur multiplication n'est-elle pas, au contraire, un signe de leur viabilité ?

D'après une statistique qui a paru la semaine dernière dans les journaux, le nombre des œuvres d'orchestre données cet hiver, à Paris, en première audition serait de 184. Et dans une interview, Albert Wolff constatait que « de tous les orchestres du monde, ce sont les nôtres qui, chaque année, soutiennent le plus les œuvres récentes et donnent le plus de premières auditions de musique française et étrangère ».

Devant cette exceptionnelle activité de nos Sociétés symphoniques, et devant leur nombre sans cesse grandissant, on ne peut qu'éprouver un vif sentiment d'admiration.

Vous souhaitez qu'on leur suggère les moyens d'augmenter encore leur vitalité : il semble vraiment qu'elles n'aient besoin d'aucun conseil. — HENRI RABAUD.

M. PAUL DUKAS

PROFESSEUR DE COMPOSITION AU CONSERVATOIRE.

Pour vous répondre d'une manière satisfaisante et non par des propos en l'air, comme je crains, en me relisant, de l'avoir fait, il faudrait être autrement documenté que je ne le suis sur l'organisation, l'administration et le règlement particulier de chacune de nos Sociétés de concerts.

Comment, sans cela, vous dresser « un plan idéal d'organisation intérieure » qui serait applicable à toutes et leur assurerait à toutes cette même prospérité matérielle, qui leur fait défaut séparément, en raison peut-être de leur nombre et de la multiplicité de leurs séances ? Faute d'informations suffisantes sur ce point essentiel, je dois m'en tenir aux considérations platoniques.

Elles me paraissent se résumer en ce fait que l'offre ici dépasse la demande, puisque les différentes rubriques de votre questionnaire se ramènent toutes, en somme, au problème budgétaire, c'est-à-dire au déséquilibre des frais et des recettes.

A mon sens, la solution de ce problème ne peut être donnée qu' : par le public seul. L'Etat ne dispose pas des crédits nécessaires pour subventionner tous les

concerts de France de manière à les mettre tous à l'abri des déficits éventuels. Il ne semble pas que ces crédits soient jamais été votés par les Chambres en faveur de la musique symphonique ou théâtrale... Les augmentations consenties récemment représentent probablement et, pour longtemps, au maximum, aux yeux des membres de la Commission des Finances. Mieux vaut ne pas insister, en établissant d'inutiles comparaisons avec l'étranger et les pays non centralisés, où les villes principales de chaque Etat entretiennent la musique avec magnificence. La situation en France est trop différente...

Quant au « mécénat » dont vous parlez, il peut assurément résoudre bien des difficultés. On ne peut néanmoins songer à l'appeler à le résoudre toutes, puisqu'il s'agit de la situation des Sociétés symphoniques en général. En outre, cette solution particulière risquera toujours de paraître provisoire. Elle n'assure nullement l'avenir et ouvre la porte à bien des abus : programmes imposés, auteurs protégés, amateurs favorisés, etc... On ne peut, cependant, écarter le principe cette solution possible d'une partie au moins du problème. Sa valeur dépend seulement non de celle du mécénat, mais de la qualité du mécène. Il ne s'agit que de le bien choisir, en admettant que l'on ait, d'ailleurs, l'embaras du choix.

Mais il faut surtout compter sur le public, je veux dire sur les quelques milliers de personnes qui vraiment aiment la musique, en France, et qui suivent régulièrement les concerts. Peuvent-elles suffire à soutenir les recettes de tous ceux qui se donnent annuellement à Paris avec un répertoire obligatoirement identique et souvent aux mêmes heures ? Jugez-en par la crise actuelle qui s'aggrave du fait que, pour beaucoup de nouveaux amateurs, le gramophone et la T. S. F. s'ajoutent au « gaz à tous les étages » par un défilé journalier de ce même répertoire, dont le prestige ne s'accroît guère de cet usage ménager.

Tout en admettant que cette révélation mécanique puisse néanmoins former de nouveaux adeptes de l'audition directe, on ne peut attendre que ceux-ci soient en nombre suffisant pour combler les vides dont souffrent tant d'entreprises. Et puisque, pour elles, il s'agit de procéder d'urgence je ne vois que deux manières de tenter de les remettre à flot. Ou par une fusion des Sociétés entre elles, par une sorte de coopération volontaire, comme celle des concerts Colonne et Lamoureux pendant la guerre. Ou par un retour, pour chacune de ces Sociétés, à l'ancien système de distribution des concerts en deux séries A. B., avec un programme à peu près identique, selon la méthode appliquée à l'origine par Lamoureux d'après le fonctionnement alors en vigueur de la Société des Concerts du Conservatoire.

La première réforme pourrait centraliser le public dans des salles plus vastes que celles dont peut disposer telle Association séparée. La seconde leur permettrait à toutes, par une facile entente de leur leurs Comités respectifs, d'échanger leurs auditoires, sans parler des commodités et du soulagement que l'alternance des programmes apporterait à la critique.

Dans les deux cas, le nombre des répétitions étant ainsi naturellement accru, on pourrait arriver aisément à des résultats supérieurs à ceux qu'obtiennent des Associations étrangères pour qui le temps ne compte pas, semble-t-il. Nos orchestres sont composés d'artistes qui ne le cèdent en rien aux meilleurs des autres pays. La plupart sont de véritables virtuoses, quelques-uns des maîtres dans leur spécialité. Mais, tous le savent comme moi, quelque brillante que soit la composition d'un orchestre, la valeur de chacun de ses membres ne saurait en aucun cas suppléer un travail d'ensemble assidu. Il n'est pas de pianiste, de violoniste, de Société de musique de chambre qui, en vue d'un concert, n'étudie l'œuvre au programme, fût-elle la plus familière, comme une composition nouvelle — ce qui est le seul moyen de la renouveler. Toutes les exécutions mémorables des œuvres les plus rebattues, soi-disant, que j'ai pu entendre avaient été aussi longuement, aussi minutieusement préparées que si ces œuvres eussent été inédites, de sorte, qu'en effet, elles paraissaient telles à l'exécution.

La rivalité des Sociétés, le souci de varier des programmes nombreux, éparpillent et épuisent des forces qui, en essayant de s'unir d'une des façons que je propose, se renouvèlent davantage pour des résultats d'une qualité telle que l'éclatante renommée qu'elle obtiendrait vite résoudrait d'elle-même une crise causée, en grande partie, par la dispersion de tant de belles énergies. — PAUL DUKAS.

M. ALFRED BACHELET

COMPOSITEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE NANCY.

Avant depuis dix ans le grand avantage de diriger les Concerts classiques de Nancy, il m'est assez difficile de répondre à votre enquête sur les Grands Concerts de Paris. En vous disant la complète réussite de ceux de Nancy, ma réponse a tout l'air d'une réclame, et en gardant le silence à leur sujet je pourrais être taxé d'injustice et d'ingratitude. Injustice envers le public très nombreux qui les suit régulièrement, ingratitude envers la municipalité qui les subventionne aussi largement qu'on peut le désirer, puisque tous les frais sont à sa charge et qu'il ne peut être nullement question de combler les frais par les recettes — parce que la ville de Nancy, tenant au titre de Concerts populaires, ne veut pas augmenter le prix des places, qui est modique, et que la salle de 1200 auditeurs, presque toujours pleine, ne peut, en aucune façon, solder la dépense du Concert.

Il résulte de ce beau désintéressement artistique que tout le monde à Nancy peut assister au Concert populaire, et que le chef peut se permettre les programmes les plus éclectiques sans jamais avoir à s'occuper du résultat financier.

Il me semble que c'est du reste la seule manière de faire vivre un concert classique à une époque où les grosses recettes vont seules au cinéma et au dancing.

M. H. DELACROIX

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES CONCERTS-PASDELOUP.

Votre enquête ? Comment permettre aux Concerts symphoniques de vivre ? est tout à fait opportune. Les gens renseignés savent tous que nos grandes Associations ne peuvent vivre — et fort péniblement — qu'en évitant de mettre à leur programme toute œuvre symphonique ou chorale qui nécessiterait des répétitions supplémentaires et entraînerait des frais exceptionnels.

D'où la monotonie des programmes, dont il est aisé de s'apercevoir. Il n'y a que deux remèdes à cette situation si dangereuse pour la musique et l'éducation musicale du public.

1° Il faudrait obtenir un relèvement considérable du taux des subventions de l'Etat à nos grandes Sociétés de Concert. L'Art musical est une trop grande chose et trop importante dans la formation de l'homme cultivé pour que l'Etat

semble s'en désintéresser comme il fait aujourd'hui. Ses maigres subventions ne sont pas à la hauteur de la situation ;

2° Il faut que s'organisent autour de nos grandes Sociétés de Concerts des Sociétés d'Amis. On sait tout le profit que le Louvre tire chaque année du concours précieux des Amis du Louvre. Que chaque Société de Concerts soit encouragée et soutenue par un groupe d'Amis diligents, dévoués, généreux, et la situation dont nous nous plaignons justement changera très vite.

Nous avons constitué l'an dernier une Société des Amis des Concerts Pasdeloup. Dès octobre, Rhéne-Baton a pu donner, grâce à notre concours financier, une très belle exécution intégrale de la Messe en si, de Bach. Les frais extraordinaires de cette exécution ont été en partie couverts par notre Société. Sans ce concours elle aurait été une très mauvaise affaire financière pour les Concerts Pasdeloup et, certainement, ils ne s'y seraient pas risqués.

Avec notre aide encore ils ont donné en décembre une belle exécution de la Judith d'Hœpffner.

Nous espérons faire davantage cette année si notre Société s'étend. Permettez-moi de la signaler à vos lecteurs et à tous les amis de la musique (tous renseignements auprès de M. Gaston Lebel, 81, avenue de Villiers).

Nous avons donné l'exemple. Que le public nous suive. Que les véritables amis de la musique comprennent qu'ils doivent faire quelque chose pour ce grand art. Qu'ils sachent qu'en réunissant des cotisations modestes, que tout le monde peut payer, lesquelles du reste ne lardent pas à susciter les dons plus importants de Méécènes plus riches, ils permettront l'entrée au répertoire de nombreux chefs d'œuvre inconnus.

Autour de chaque Société de Concerts, car chacune a ses habitués, ses fidèles, car chacune représente un aspect particulier de notre vie musicale, peuvent s'organiser de telles Sociétés d'amis. Le concours de l'Etat, même s'il vient à s'accroître, ne dispensera jamais des efforts particuliers. H. DELACROIX.

M. PHILIPPE GAUBERT

COMPOSITEUR,

CHIEF D'ORCHESTRE DE LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE

ET DE L'OPÉRA,

PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE.

Je l'ai dit déjà maintes fois : les mécènes sont les artistes qui font partie des associations d'orchestre, car ils répètent trois fois par semaine, jouent à deux concerts sans savoir si leur temps leur sera quelque peu rétribué. Les frais augmentent d'année en année contrairement aux prix des places qui est sensiblement le même qu'en 1920 ! Et puis, que de concerts ! douze ou quatorze, régulièrement, par semaine.

C'est extrêmement beaucoup, étant donné que le public n'augmente pas... Les vieux amateurs s'en vont et les jeunes gens aiment beaucoup mieux faire de l'auto ou du football que de s'enfermer dans une salle de concerts !

Alors que faire ? Je vous le demande moi aussi !

L'Etat a augmenté les subventions qu'il accorde aux Associations — il en a augmenté le nombre et le chiffre. En revanche il demande de donner trois heures de musique nouvelle par an, ce qui est parfait, indispensable, mais ce qui augmente souvent le nombre des répétitions...

Il nous faut beaucoup d'argent... En Amérique, à Boston, Philadelphie, New-York, des Comités de gens aimant la musique disent aux chefs d'orchestre : faites ce qu'il faut et bien sans compter, nous paierons le déficit à la fin de la saison.

A nous nous de pareils Comités à Paris ? Il y a des commanditaires pour le théâtre, rarement pour le concert. Alors ? Que faire ? Faire payer un fauteuil 60 francs ? Il n'y aura personne au second concert et pas beaucoup au premier...

Il y a aussi le système des redettes : Lotte Lehmann, Jacques Thibaud, Lotte Schöner, qui demandent un cachet de quinze ou vingt mille francs par concert... le public vient certainement, même avec une augmentation du prix des places... mais le dimanche suivant la salle est à moitié vide...

Il y a aussi la concurrence des récétaux, en soirée.

Je connais des gens du monde qui louent leur place trois mois à l'avance pour le concert Kreisler, Menuhin, Casals, Lotte Lehmann, Thibaud, Corlot, etc. mais qui ne louent jamais leur place pour un concert d'orchestre tout simplement, dont le programme est fait de Mozart ou Bertholin, Ravel, Schmitt, Franck ou Fauré et Debussy. Ces concerts là ne font pas recette !

Il y a le concert Wagner qui attire encore la foule — toujours les mêmes œuvres...

Est-ce le but des grands orchestres de donner éternellement la Mort d'Yseult et le Prélude de Parsifal ? Non, n'est-ce pas. J'ai compté au moins cinq ou six festivals Wagner depuis octobre... j'en ai pour moi non compté donné un et demi (le second étant partagé avec notre grand Berlioz). Salles comblées. Je ne pourrais remplir la salle avec des auteurs français... uniquement !

Il faut choisir...

Et puis, il faut bien le dire, certaines Associations donnent des billets à droites... c'est-à-dire que l'on a un bon fauteuil de balcon ou d'orchestre pour six francs... c'est encore qu'on le public qui s'habitue à ces faveurs... et qui ne veut plus donner ailleurs vingt ou vingt-cinq francs. En résumé, trop de concerts pour un public assez peu nombreux. Je vous le répète : De l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent comme aurait dit Danton. Et ce qui est étonnant, c'est que les jeunes Associations en trouvent alors que les Lamoureux et Colonne, Société des Concerts, n'ont jamais eu un sou en dehors de leurs recettes !

Et c'est pour cela que de jeunes artistes, des maîtres aujourd'hui, ont joué pendant des années, chez Lamoureux pour seize francs par concert (trois répétitions comprises) au Cirque d'été ou en gelait de 9 heures du matin à 1 heure ! Voilà les vrais amateurs de musique. Je les salue profondément comme je salue aussi profondément ceux d'aujourd'hui, car, si la vie est dix fois plus chère qu'en 1890, leur gain n'a même pas triple. Que les riches de ce monde se groupent, soutiennent les orchestres... mais est-ce possible ? P. O. S. P. a pu tenir deux ans dans ces conditions.

J'apprends que l'année prochaine il sera en Association.

Les mécènes s'en vont et les vrais, les musiciens, les pauvres musiciens d'orchestre, resteront et continueront à faire de la musique pour rien, car, eux-là, quoi qu'on en dise l'aiment vraiment : ils continueront à être présents aux répétitions à 9 heures du matin après s'être couchés à 1 heure, après leur théâtre, ils accepteront gentiment les observations du chef d'orchestre et de l'auteur, ils accepteront aussi les critiques de la presse, et tout cela, pour quarante ou cinquante francs pour trois répétitions et deux concerts. Pauvres types, épatants, généreux et pleins de talent ! C'est pour arriver à cela qu'ils ont travaillé douze ans et plus leur instrument ! C'est pour arriver à cela qu'ils ont eu un beau premier prix au Conservatoire et passé un concours ensuite pour entrer chez Lamoureux ou Colonne...

Il est évident que l'employé de chez Potin est matériellement plus heureux !

Où, je le répète encore, admettons sans réserve le musicien des Associations car il aime la musique profondément quoique en disent certains amateurs, assez méchants du reste, et peu cultivés musicalement !

Voilà mon opinion sur l'état de la musique. Moins d'orchestres d'abord et faites vivre (oh ! modestement) ceux qui se dévouent à nos jeunes compositeurs et à nos maîtres. — P. GAUBERT.

COMTE DI SANMARTINI

PRESIDENT DE L'ACADEMIE ROYALE DE SAINTE-CECILE, A ROME ; DE LA SECTION MUSICALE DU CONSEIL SUPERIEUR DES BEAUX-ARTS ; DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES INSTITUTEURS ET SOCIÉTÉS DE CONCERTS ; DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES CONCERTS.

Pour permettre aux Concerts symphoniques de vivre, tout en accomplissant leur mission de former le goût et l'éducation musicale du public, il n'y a qu'un seul moyen : une grosse subvention de l'Etat, de la ville ou d'un groupe de mécènes.

Tout autre projet n'aura aucun effet pratique. Voilà le fruit d'une expérience de trente ans, ce qui me fait croire, sans trop de modestie, que ma conclusion soit la seule vraie. — COMTE DI SANMARTINI.

Mme RENÉ MASSE

VICE-PRESIDENTE DES AMIS DE LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE.

Moins de concerts et qu'ils soient de tout premier ordre. Moins de chefs d'orchestres improvisés ou variés ; prendre exemple sur les phalanges qui gardent un bon et unique chef.

On se prive d'entendre un bon programme parce qu'on sait qu'il sera exécuté sans le respect des mouvements et insuffisamment travaillé...

Le public, déjà si peu éduqué, applaudit à des exécutions navrantes ! Sélectionner ! — MME RENÉ MASSE.

GENERAL MARIAX

Je ne vois de salut pour les musiciens et d'avenir pour la musique que dans la composition éclectique d'un programme, c'est-à-dire ménageant la jeune chère moderne et le vieux chou classique.

Les concerts composés uniquement d'œuvres inconnues groupent à mon sens trois catégories d'auditeurs : 1° Les musiciens, capables de juger si la méconnaissance des vieilles règles est largement rachetée par l'originalité du dessin ou de la couleur, les bons juges en un mot ; c'est l'infime minorité ; 2° Les habitués des concerts, à l'esprit éclectique, venus simplement en curieux ; c'est la masse principale ; 3° Enfin les snobs, incapables de comprendre et dont la frénésie d'applaudir les conceptions les plus outrancières et les plus déconcertantes est décuplée par le désir de paraître avertis des choses de la musique. Ils ne saisissent pas la valeur du moindre intervalle, ne distinguent aucun dessin dans l'œuvre, aucune intention dans la polyphonie, la musique est pour eux un bruit confus. Les accords les plus faux, les dissonances les plus stridentes leur causent des sensations nouvelles. Quelque désagréables qu'elles puissent être, ils applaudissent...

Quant à distinguer le génie d'un inconnu du ballage d'un arriviste, ça leur est interdit. Mais leur nombre est imposant dans un concert...

Comme ils payent leur place, il ne faut pas les éliminer.

Comme ils sont ignares, il ne faut pas trop favoriser leur snobisme.

Morale : Faire dans les Concerts une large place aux jeunes sans éliminer les œuvres classiques. La comparaison avec ces derniers fera ressortir en bien... ou en mal l'originalité des nouveaux venus. Mais pas de salon consacré uniquement aux Incohérents !... — GÉNÉRAL MARIAX.

M. LÉON RIOTOR

CONSEILLER MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS.

Le dilemme ? La perfection des programmes, appelle un auditoire de choix qui n'hésite pas à payer en conséquence la qualité qu'on lui offre.

Mais il faut, pour emplit une salle à des prix rémunérateurs, sinon la publicité colossale, au moins la réputation, une réputation indéfectible, longue à établir et à maintenir.

Dans l'ensemble une œuvre inconnue, soigneusement choisie, pourra prendre place. L'amateur musical, non trompé, reviendra.

Ou bien alors, sans cette perfection (que je souhaite) qui amènerait la réputation, sans cette publicité, onéreux, assez la « facilité » des programmes, c'est-à-dire le morceau connu, célèbre, aimé, qui appelle le public comme un mouchoir agité à une fender, d'une compréhension moyenne.

On pourra également truffier ces programmes de quelques inconnues. Si ce sont des perles, tant mieux. — LÉON RIOTOR.

M. JEAN CHANTAVOINE

MUSICOGRAPHE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSERVATOIRE DE PARIS.

Comment permettre aux Concerts symphoniques de vivre ? 1° En réduire le nombre ;

2° En élever la simultanéité.

Les autres questions sont subsidiaires. — JEAN CHANTAVOINE.

M. GUSTAVE SAMAZEUILH

COMPOSITEUR ET CRITIQUE MUSICAL.

Paris possède-t-il un public musical assez nombreux, assez averti et assez fidèle pour soutenir les efforts méritoires des huit Associations qui chaque semaine — souvent au même instant — lui dispensent des régals symphoniques dont la variété, il faut bien le reconnaître, ne correspond pas toujours à la quantité ? Je souhaiterais vivement pouvoir en être assuré...

Mais, au lieu de chercher à se concilier à tout prix la faveur intermittente de la « clientèle moyenne » en abusant des manifestations de tout repos, beethoveniennes, wagnériennes ou autres, dont la faculté d'attrait s'épuise — on l'a

bien vu cet hiver — ou en se repassant à l'envi les quelques vingt œuvres contemporaines françaises ou étrangères qui font inlassablement le tour des programmes, nos Associations, dont je ne méconnais certes pas la situation difficile, n'auraient-elles pas plus d'intérêt à faire appel à la générosité de Sociétés d'Amis, qui leur donneraient le moyen de monter, avec le nombre de répétitions nécessaires, tant de grands ouvrages du passé injustement délaissés, et d'accorder aux partitions du présent, la place importante qui leur est due, en s'entendant, si possible, pour ne pas les exécuter toutes exactement à la même heure ?

Il ne me semble pas que ceux de nos groupements symphoniques qui ont eu recours à une aide de cette nature s'en soient mal trouvés. A condition, bien entendu, qu'en présence de la carence déplorable de l'Etat, les mécènes bénévoles comprennent leur véritable rôle, et consentent à ce que leurs largesses soient utilisées, avant tout, à la diffusion ou à la révélation des œuvres, et non presque exclusivement à l'engagement d'étoiles plus ou moins ruineuses qui, sous l'œil vigilant de leurs managers escomplant la recette, exécutent des promesses garanties d'avance...

Un jour viendra-t-il où nos concerts symphoniques, dont la tâche est si belle et si utile, ne seront plus réduits à jouer le rôle de parents pauvres vis-à-vis des récidifs de chanteurs ou des virtuoses « arrivés » qui seuls, par le temps qui court, attirent la vraie foule, et réalisent les grosses recettes ? Verrons-nous alors repartir des ouvrages où, comme l'a si profondément écrit M. Paul Dukas, « l'habileté technique et le souci de modernité se subordonneront aux nécessités profondes d'une large poésie, un lieu de se complaire en eux-mêmes, professionnellement, à tout propos, et hors de propos ? »

Les vrais musiciens appellent de tous leurs vœux ce jour privilégié, sans, hélas ! avoir beaucoup de raisons de l'espérer prochain. Combien sont-ils en effet, en ce pays, à côté des masses fermées aux choses de l'art, et des brasseurs d'affaires de tout acabit qui, trop souvent, régendent aujourd'hui la musique, en vivent largement au détriment des créateurs et finiront par la tuer si on leur laisse le champ libre... — GUSTAVE SAMAZEUILH.

M. P. LANDORMY

MUSICOGRAPHE.

Je réponds à votre Enquête. Mais que dire sur un tel sujet, qui n'aît déjà été dit ? Il ne suffit pas de se lamenter, ni même d'indiquer des remèdes à une situation déplorable. Il faut agir. Qui donc agira ? Qui prendra en main la cause de nos Sociétés de concerts, pour obtenir de l'Etat d'une part, de mécènes éventuels, d'autre part, les subventions indispensables ? Ou est l'homme qui se dévouera à cette belle entreprise, en fera sa chose, ne verra plus que pour la faire réussir ? Voilà la seule solution d'un problème que tous les discours du monde ne feront pas avancer d'un pas.

Un point de détail : Pourquoi nos Sociétés de Concerts ont-elles cédé à des conditions si médiocres le droit de radiodiffusion de leurs exécutions ? Elles auraient dû entendre pour exiger un prix beaucoup plus élevé. Elles l'auraient obtenu. — P. LANDORMY.

M. ALFRED MORTIER

ECRIVAIN.

Pour remédier au marasme des Concerts symphoniques, on pourrait demander des subventions à l'Etat. Mais je doute qu'on les obtienne. La République se soucie fort peu de l'art et des artistes ; sur ce point elle a toujours été au-dessous de sa tâche. Il reste le mécénat ; mais quel mécène serait assez riche et assez épris de musique pour subvenir à de si grands besoins ?

Je propose donc de fonder une Société des Amis des Concerts, ayant à sa tête quelques grands capitalistes amateurs de musique (il en existe), et faisant appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les souscriptions, si minimes soient-elles. Cette Société devrait englober le public de tous les concerts, les milliers d'auditeurs et de musiciens qui fréquentent nos salles ; elle pourrait même solliciter le public musical de l'étranger, celui des pays dont nous accueillons et fêtons les nombreux artistes d'une façon permanente, et qui profitent de nos orchestres.

Quel est, à Paris, l'amateur de musique, l'habitué des Concerts symphoniques et instrumentaux, et même l'exécutant, le musicien, le professeur, qui refuserait de donner un minimum de 5 francs par an pour permettre à nos grands orchestres de vivre ? Et je suis persuadé qu'à l'étranger, les concours ne seraient pas défaut. — ALFRED MORTIER.

MAURICE FRAGNAUD

PRÉSIDENT-FONDATEUR
DU CONSERVATOIRE AMÉRICAIN DE FONTAINEBLEAU.

La plupart des orchestres symphoniques souffrent d'un mal commun à toutes les associations dans lesquelles le côté technique a été trop exclusivement envisagé.

Certes, il est indispensable que ces groupements d'élites, destinés à faire connaître au public les splendeurs de la musique pure, obéissent à une direction artistique compétente, instruite, dévouée, ce qui est généralement le cas, capable de les orienter sans cesse vers le mieux, mais il est non moins indispensable qu'ils soient administrés, c'est un mot sur lequel il faut insister. Les plus beaux chefs d'œuvre de l'esprit humain, les plus intéressants produits de l'industrie ont cela de commun qu'ils passeront souvent inaperçus, s'ils n'étaient mis en valeur par quelqu'un dont ce soit le métier d'ouvrir les portes du monde, et de continuer la vie, à quelque chose.

Chaque association de concerts symphoniques doit, à mon avis, posséder un Conseil d'administration qui veille sur son existence, composé, c'est entendu, de sympathisants, d'initiés, duquel ne seront point exclus les professionnels, mais composé, avant tout, de personnalités choisies dans les milieux cultivés et influents, ayant appartenu, ou appartenant encore à de grandes administrations publiques ou privées, sachant établir des projets et des devis, dresser des budgets et en assurer le respect, ayant foi dans le rendement d'une publicité rationnelle et opportune, doués d'esprit de suite, de volonté, d'imagination et de psychologie.

La tâche du Conseil d'administration ainsi constituée sera, tout d'abord, d'examiner si l'œuvre à la tête de laquelle il se trouve placé, devra revêtir un certain caractère officiel qui lui concilie les faveurs de l'Etat, ou si, au contraire, elle sera indiquée pour vivre sous un régime de complète indépendance.

Dans le premier cas, j'estime que vous avez trouvé vous-même la formule ; c'est la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique,

dont vous m'entretenez dans une conversation récente ; elle s'appliquera surtout aux associations ayant un passé brillant, un but élevé, éducatif, désintéressé.

De telles associations pourront évidemment avec des chances d'être écoutées, solliciter de l'Etat des subventions, des concessions de locaux, des dispenses de taxes, mesures les conduisant, d'une part, à assurer à leurs exécutants professionnels un traitement fixe, d'autre part, à réduire leurs frais généraux et, conséquemment, à abaisser le prix des places ou de certaines places. Peut-être seront-elles orientées dans cette voie par des legs, ou des donations qu'elles auront, une fois reconnues d'utilité publique, capacité pour accepter.

Pour leur organisation intérieure le leur conseilera de s'inspirer des statuts-types publiés par le Conseil d'Etat pour les associations qui sollicitent la reconnaissance d'utilité publique en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901 (modèle 2.051. Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).

Dans ce cadre tout préparé, mais qui s'adapte merveilleusement à toutes les modalités de nature à préoccuper les associations qui, avec des tendances diverses se créent, se réorganisent, ou se groupent, il leur apprendra de définir clairement le but qu'elles poursuivent et les moyens d'action auxquels elles comptent faire appel.

Dans le second cas le groupement symphonique entrera nettement dans la catégorie des sociétés commerciales. Il ne sera nullement dévalorisé au regard des associations à allure officielle — ou demi-officielle — s'il sait trouver dans l'ingéniosité de ses dirigeants, s'exerçant en toute liberté, quelquefois même avec une pointe d'opposition aux programmes dits classiques ou officiels, des sources nouvelles de succès auprès d'un auditoire avide de nouveautés, d'initiatives plus ou moins hardies, voire d'excentricités. Le grand public restera juge de son bon goût.

Nous sommes ici en présence d'une entreprise avec tous les aléas que comporte ce genre d'opération. La forme de la société anonyme paraît lui être parfaitement applicable, surtout si les actions sont émises à un taux qui n'éffraie point les actionnaires, parce que le grand nombre des actionnaires devra être recherché.

••

La composition des programmes dépendra surtout de la nature du public auquel on entendra s'adresser de préférence : public français ou étranger, public d'amateurs ou de professionnels, public d'habités ou d'auditeurs de passage.

Combien ne serait-il pas difficile de concilier les aspirations les plus diverses comme par exemple de satisfaire à la fois les gens qui ne songent qu'à réentendre des œuvres connues et les gens qui ne se précipitent que vers les premières auditions.

Un Conseil d'administration attentif, perspicace, travaillant en étroite collaboration avec son chef d'orchestre, ou le Comité technique qu'il aura jugé à propos de s'adjoindre, saura sans doute découvrir les causes auxquelles il doit la fidélité de sa clientèle. Il les trouvera soit dans l'homogénéité de ses programmes : programme rigoureusement classique, ou délibérément moderne, soit dans une sélection judicieuse, sans pour cela sortir d'un cycle de haute tenue artistique, soit peut-être dans la modification des heures de ses concerts. Pourquoi ne point offrir de concerts de gala entre 21 heures et 23 heures ?

Aux Etats-Unis on a pris l'habitude de diviser les concerts en trois parties : musique allemande ou italienne, musique française, musique américaine. L'idée est excellente ; n'avons-nous pas nous-même adopté fort souvent le principe d'une première partie consacrée à la musique classique et d'une seconde partie réservée à la production moderne.

L'essentiel sera, une fois le programme arrêté, de le publier dans les milieux où il pourra utiliser toute sa puissance d'attraction ce qui ne signifie pas : toujours à la même place, ni dans la même forme de présentation.

Qu'on ne craigne pas le jour de l'exécution de la radiodiffusion, parce que la radiodiffusion est une publicité de tout premier ordre, la révélation à beaucoup d'amateurs de T.S.F. de chefs-d'œuvre qu'ils auraient toujours ignorés sans elle, et qu'elle peut devenir une occasion de recettes.

Et enfin, le concert terminé qu'il en soit donné de copieusement rendus dans la presse, avec une analyse détaillée des œuvres jouées, une biographie des auteurs et des vedettes. Combien de directeurs de quotidiens à gros tirages ne s'honoreraient-ils pas en consacrant à la musique aussi bien qu'aux sports une page au moins d'actualités par semaine ?

••

Le mécénat n'est point à décourager, mais à une condition, c'est qu'il ne soit pas aveugle, qu'il soit lui-même éduqué, qu'il se manifeste à bon escient.

S'il doit favoriser de déplorables courants, s'il devient un acquiescement à la mendicité, il est condamnable ; s'il est la juste reconnaissance et la récompense d'un effort largement déployé déjà et ne pouvant plus se continuer fructueusement sans aucun secours, s'il représente, en un mot, l'aide arrivant à propos à qui s'est déjà aidé soi-même, il est le geste digne et méritoire, qui confère au mécène tous les titres à la gratitude.

Dans de nombreux cas la reconnaissance d'utilité publique aura le bon côté de désigner les associations au bénéfice desquelles les générosités plus réfléchies qu'impulsives devront sans courir le risque de se tromper d'adresse, s'exercer le plus logiquement.

Le mécénat d'Etat ne s'est guère signalé jusqu'à ce jour, aux musiciens surtout ; il ne peut guère compter sur lui dans un avenir prochain. Mais on peut espérer, et il faut réclamer l'abolition de toutes les taxes, en commençant par les plus injustes qui grèvent le budget des sociétés musicales.

Souhaitons surtout que l'enseignement de la musique, envisagé comme un complément nécessaire de l'instruction générale, comme une précieuse formation de l'esprit encore trop méconnue et trop négligée à notre époque, devienne si réellement obligatoire, dans tous les établissements d'enseignement, à tous les degrés, qu'il prépare à toutes les sociétés qui propagent le grand Art une génération nombreuse d'auditeurs.

Alors les orchestres symphoniques n'auront plus à se défendre contre toutes les difficultés qui les assaillent à l'heure présente.

M. ETIENNE BRICON

Je crois que l'atmosphère musicale s'étend tous les jours, et que la passion de la musique, ou du moins son inquiétude, ou du moins sa curiosité font d'incessants progrès. Mais les Sociétés et salles de Concerts se sont multipliées, et, avec la musique apportée à domicile, peut-être l'offre dépasse-t-elle la demande. Toutefois si les programmes étaient mieux étudiés — donnez à ce mot plusieurs sens — le public se presserait davantage aux portes ; et, puisqu'il s'agit à la fois de lui plaire et de l'éduquer, pourquoi ne pas marier sans cesse à la satisfaction définitive du classique, la joie inédite de l'essai nouveau ? Tout cela se marie à la question du mécénat, pleine de mystère et d'imprévu, et à la carence

lamentable d'un Parlement démagogique, qui ne jette aux arts que des os à ronger. Mais il y aurait là-dessus un volume à écrire, ou deux, ou dix. Et je n'ai plus le temps. — ETIENNE BUCON.

M. JEAN PSAROUDA

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE LA CRITIQUE HELLÉNIQUE, CORRESPONDANT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'EXPANSION ET D'ÉCHANGE ARTISTIQUE ET REPRÉSENTANT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES DE FRANCE.

Nous n'avons à Athènes qu'une seule Société de Concerts symphoniques : les Concerts symphoniques du Conservatoire d'Athènes, subventionnés par l'Etat : 800.000 drachmes par saison, soit 200.000 francs par an et, malgré cette subvention, laquelle paraissait mirifique à mon grand ami Gabriel Pierne, et malgré les abonnements, un public assez nombreux et les prix des places : assez élevés (maximum : 150 drachmes, soit 50 francs français ; minimum : 40 drachmes, soit 15 francs français), l'exercice passé a clôturé par un déficit de 400.000 drachmes !

Il y a quelques années nous avions deux Sociétés de Concerts symphoniques qui se faisaient du tort mutuellement l'une des deux Sociétés a dû suspendre ses séances, qui se donnaient le même jour et à la même heure.

S'il se trouve des mécènes généreux pour subventionner les Sociétés symphoniques l'un mieux, mais il me semble que c'est l'Etat avant tout, qui doit donner le bon exemple. Or, d'après nos informations les subventions accordées par l'Etat en France sont dérisoires. Elles l'étaient déjà avant la guerre !

Et puis ne pensez-vous pas qu'il y a trop de Concerts à Paris ? Et pour résumer mon sentiment : Pour que des Sociétés de Concerts symphoniques puissent prospérer, autant que possible il faudrait : 1° Des programmes variés ; 2° Des subventions importantes accordées par l'Etat, et 3° Réduction des taxes, même exonération de toute taxe s'il y a moyen. — JEAN PSAROUDA.

Les réponses suivantes ont été classées suivant les catégories et, dans chacune de celles-ci, d'après l'ordre alphabétique des signataires.

M. H. BUSSE

COMPOSITEUR ET CHIEF D'ORCHESTRE.

Les concerts symphoniques, à Paris, sont beaucoup trop nombreux, et si le public s'éparpille aux séances du samedi et du dimanche, c'est que la plupart des programmes n'offrent pas assez de variétés... N'a-t-on pas joué trois fois de suite la Symphonie Pastorale, dans trois Associations... c'est trop, et combien de festivals Wagner, Beethoven ?... Suivre moins de concerts et varier les programmes. — H. BUSSE.

M. HENRY DEFOSSE

CHIEF D'ORCHESTRE A RADIO-PARIS.

En dehors des raisons accessoires telles que : difficultés financières, développement du sport, cinéma, automobile, la situation précaire des concerts symphoniques tient au peu d'éducation musicale du public et à sa paresse qui lui fait préférer des plaisirs plus faciles.

Le remède ? Education de la jeunesse par l'étude obligatoire du solfège, conférences entremêlées d'auditions appropriées, décentralisation et T. S. F. bien ordonnée. — HENRY DEFOSSE.

M. GABRIEL GROVLEZ

COMPOSITEUR ET CHIEF D'ORCHESTRE.

En ce qui concerne 1° la composition des programmes, il faudrait savoir tout d'abord si les concerts sont faits pour les critiques et les quelques musiciens professionnels qui s'y égarer quelquefois ou s'ils sont destinés tout simplement à l'usage du public amateur de musique ? Vous pensez bien que le compositeur que je suis désire que les œuvres nouvelles occupent une place très importante dans les programmes, mais elles ne peuvent occuper toute la place. Les concerts symphoniques ont à l'égard du public un rôle éducatif qu'ils doivent remplir. Si l'on écoutait certains critiques et musiciens professionnels, on ne jouerait jamais de Liszt, de Brahms, de Tchaïkovski ! Doit-on pour leur faire plaisir priver le public qui aime cela (et qui n'a peut-être pas tort) de ces œuvres ?

Il y a, à mon humble avis, deux solutions pour équilibrer le budget de nos Sociétés de Concerts. La première est tout simplement... la disparition des Sociétés en surmène !

Il n'y a pas à Paris un public musicien pour alimenter tant de concerts. Les trois vieilles Sociétés (Conservatoire, Colonne, Lamoureux) et à la rigueur Pacheloup, qui a un public, suffisent largement à satisfaire le public dominical. La seconde solution est le mécène — naturellement pas celui de l'Etat ! — le mécène privé.

Sous quelle forme doit-il exister ? Mais tout simplement comme il existe aux Etats-Unis.

Il faut que les artistes de l'orchestre soient très bien payés ainsi que le chef d'orchestre afin de pouvoir leur demander un gros effort et qu'ils répètent toujours autant qu'il est nécessaire. Il faut que le chef d'orchestre soit le maître absolu de ses programmes.

Et il faut avant toute chose que l'on ne pense jamais à la recette. Pour cela, il faut trouver des gens aimant suffisamment la musique pour s'engager à donner de l'argent chaque année. Naturellement il faudrait s'engager pour une période de dix ans au moins.

Il y aurait 1° des donateurs qui verseraient une fois pour toute, des sommes destinées à constituer le fonds social.

2° Des souscripteurs qui verseraient chaque année une somme fixe.

3° Des « garantors » comme on dit en Amérique (la partie la plus importante de l'édifice), qui seraient ceux qui s'engageraient à payer le déficit des concerts quel que soit le montant de ce déficit.

Ce système est celui qui permet aux Associations d'avoir de si magnifiques orchestres.

Mais comme je l'écrivais il y a quelques années ici même, dans un article intitulé « Pour la musique », on trouve chez nous de l'argent pour les œuvres

charitables, pour les œuvres sportives, pour le théâtre (car les commanditaires ont toujours une petite femme à caser !) mais pour la musique jamais.

Allez donc demander aux grands potentats de la Finance de s'intéresser aux Sociétés de concerts ? Vous verrez comment vous serez reçu !

Vous allez me dire peut-être : Mais nous avons cet organisme, c'est l'O. S. P. D'abord je ne crois pas que ceux qui président aux destinées financières de l'O. S. P. aient pris l'engagement de garantir une durée non point éternelle, mais tout au moins très longue à leur fondation, et ensuite je trouve que la musique aurait peut-être dû servir plus utilement si les efforts financiers faits pour la constitution de l'O. S. P. avaient tout simplement été mis à la disposition de l'une de nos vieilles Sociétés de Concerts Symphoniques. Mais... cela est une autre histoire ! — GABRIEL GROVLEZ.

M. CHARLES LACOURGUE

CHIEF D'ORCHESTRE,
PROFESSEUR DE CHANT.

DIRECTEUR DE LA CHORALE FRANÇAISE DE CHICAGO.

Toute personne qui n'a jamais quitté la France ne sait pas combien elle est belle et, en vertu du même principe, elle ne sait pas non plus que le Français est musicien.

Ceci posé, pour éloigner de notre esprit l'idée que le snobisme doive seul payer la note des Concerts symphoniques en France, même si c'est le cas dans d'autres pays.

D'autre part, l'amour de la musique, la connaissance et l'appréciation de la musique sont de belles fleurs qu'il faudrait cultiver et c'est le papa (le gouvernement), qui doit prendre soin du jardin : responsabilité fondamentale qu'on ne saurait exagérer.

Les « petits cousins » (les critiques musicaux) au lieu de discourir en savants botanistes feront bien d'arroser le jardin eux-mêmes et d'étendre leur amour de la musique jusqu'à l'amour du voisin non moins doué, mais moins cultivé peut-être, qu'eux-mêmes, en l'aider à percevoir le parfum distillé des fleurs exquises.

Alors les Français, nourris et bérés dans l'amour du beau par le « papa » et les « petits cousins » montreront une facilité de compréhension telle de la musique, que toutes les nuances subtiles qui parsèment la route du « classique » à l'« atonique », deviendront de nouvelles joies répondant à un nouvel état d'âme.

Tant que l'on s'attachera aux effets et non aux causes, le problème demeurera un point d'interrogation.

Si seulement, les officiels gouvernementaux savaient les potentialités énormes de la musique française, en ce qui concerne la gloire française à l'étranger, ils sortiraient prestement de leur torpeur et se mettraient à déblayer le jardin... mais, il faut habiter l'étranger pour savoir cela.

L'ère matérielle où nous nous débattons, leur crée un devoir essentiel qui est de cultiver avec amour, vision et sagesse ces « belles fleurs ». — CHARLES LACOURGUE.

M. GEORGES DE LAUSNAY

CHIEF D'ORCHESTRE ET PIANISTE.

Mon opinion sur les concerts symphoniques est la suivante :

Nous ne sommes plus à l'époque où les artistes peuvent rester en association, comme au début de ce genre de groupement, où les musiciens se contentaient de 5 ou 6 francs pour une répétition !!! et où MM. Colonne et Lamoureux obtenaient que l'orchestre répète jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Qui ne connaît la réflexion d'Edouard Colonne à un musicien, qui, s'étant levé vers midi 3/4 pour s'en aller :

— Mais, monsieur, vous n'aimez donc pas la musique ! !

Que nos chefs d'orchestre actuels en disent autant et ils seront bien reçus ! ! Deux associations seulement pourraient vivre de leurs recettes, l'une chez Pleyel et l'autre au Théâtre des Champs-Élysées ou au Châtelet (je cite ces trois salles, en raison de leur contenance). Si, au contraire, nous devons continuer à avoir six ou sept groupements par semaine, il faut arriver aux bonnes volontés financières ou à un mécène pour chaque association, comme les sociétés symphoniques d'Amérique et d'autres pays encore. — GEORGES DE LAUSNAY.

M. G. LAUWERYNS

CHIEF D'ORCHESTRE.

J'ai dirigé pendant neuf ans les « Concerts Modernes » à Monte-Carlo, et des programmes composés, parfois, uniquement de premières auditions.

Comment ai-je pu mener à bien, au point de vue matériel, répétitions d'orchestre nombreuses, exécutions et engagements des célébrités artistiques du monde entier ?... uniquement par l'appui effectif de la puissance financière du « Cercle des Étrangers ».

Si j'étais appelé à diriger une association de concerts à Paris ou en France, je chercherais à y intéresser un cercle privé, de manière à pouvoir, comme à Monte-Carlo, faire faire de l'art, en payant largement la corporation des artistes musiciens, chargée d'interpréter les œuvres inédites des « jeunes, à qui manquent souvent l'hospitalité des « grands concerts ». Je ne parle pas des associations ayant déjà des mécènes.

Toutes les difficultés s'écroulent, même les taxes, devant le « capital » et je crois fermement que l'on aime assez la musique, en France, pour qu'un ou même plusieurs appels, en ce sens, soient entendus, et qu'il y soit répondu favorablement.

Les concerts symphoniques coûtent cher, le dégrèvement aléatoire des taxes ne serait qu'une petite économie, insuffisante à combler certains déficits.

Voilà, à mon humble avis, comment permettre aux concerts symphoniques de vivre. — G. LAUWERYNS.

M. GUY ROPARTZ

COMPOSITEUR ET CHIEF D'ORCHESTRE.

Les Concerts symphoniques ne peuvent vivre de leurs propres moyens : c'est en fait un peu seulement pour Paris mais encore pour tous les lieux du monde.

Il faut donc qu'en dehors des recettes, ils reçoivent des subventions, de très importantes subventions.

L'Etat et aussi la Ville devraient pouvoir le leur fournir. Mais si, dans bien des pays, il en est ainsi il faut bien dire que, chez nous, Paris ne fait pas grand chose pour la musique et que l'Etat ne donne qu'avec la plus remarquable

parcimonie. Encore lui serait-on reconnaissant de ne pas reprendre d'une main, par les taxes et cet inique droit des pauvres, inique puisqu'il ne pèse que sur une seule catégorie de travailleurs, le peu qu'il donne de l'autre — quand ce n'est pas davantage.

Mais il y a le mécénat particulier : ce n'est que grâce à lui, que l'existence des concerts américains se trouve assurée. Il devrait pouvoir se réaliser à Paris, suivant des modalités à trouver. Mais à une condition sine qua non, à savoir que les bénéficiaires des concerts ne s'arrogent absolument aucun droit sur la direction artistique de l'entreprise : choix des artistes, choix des œuvres, etc.

Car l'indépendance la plus absolue, je dirai volontiers la dictature du chef d'orchestre responsable est rigoureusement indispensable au bon fonctionnement d'un concert. Il faut que, débarrassé de tout souci d'ordre pécuniaire, il puisse engager ses artistes, disposer ses programmes, organiser le travail des répétitions nécessaires, aux seules fins de la parfaite exécution d'œuvres judicieusement choisies.

Ces conditions sont-elles réalisables ? Oui, sans nul doute, si on le veut bien. Mais, pour l'instant, si l'on ne peut tout réorganiser, peut-on du moins améliorer ?

Cela est peut-être difficile.

Si l'on souhaite des exécutions parfois plus achevées, on se heurte à l'impossibilité d'imposer au désintéressement indiscutable des excellents artistes qui composent nos orchestres un supplément de travail à peine rétribué. Il est encore extrêmement remarquable que, dans l'état actuel des choses nos Sociétés symphoniques donnent les résultats que chacun peut apprécier. Il faut en rendre hommage à la valeur et à l'implacable activité des chefs aussi bien qu'aux qualités techniques vraiment exceptionnelles de nos instrumentistes français.

Si l'on s'en prend aux programmes, en demandant, par exemple, que chaque saison présente un ensemble logique, on constate que la composition de chaque programme est subordonnée aux impératives nécessités de la recette minimum à atteindre.

De récentes statistiques ont mis en lumière le nombre et la diversité des œuvres données dans nos concerts. Tout au plus pourrait-on faire remarquer que, si les « premières auditions » sont nombreuses, elles restent généralement sans lendemain. Or, ce n'est que par des exécutions renouvelées que les œuvres peuvent devenir familières au public, constituer un attrait pour lui et apporter un enrichissement au répertoire. Il serait peut-être mieux de faire entendre, chaque année, moins d'œuvres nouvelles, mais de les choisir plus soigneusement et de les soulever par la suite.

Pour la formation d'un public plus nombreux qui pourra contribuer à la prospérité des concerts la radiodiffusion des séances est tout à fait désirable.

J. GUY ROYATZ.

M. ROBERT SIOHAN

COMPOSITEUR ET CHEF D'ORCHESTRE.

Permettre aux Associations symphoniques de vivre ? Elles vivent lorsqu'elles s'adaptent aux exigences sociales de nos jours, lorsqu'elles répondent au besoin, plus impérieux qu'on ne croit, qu'éprouve le public d'oublier les soucis quotidiens dans les bienfaits que dispense la musique. Plus précisément, le désaccord semble complet entre la critique et les musiciens d'une part, le public de l'autre. Inscrit on au programme une œuvre de Wagner ou de Beethoven ? un murmure de blâme ou de dédain perçera parmi les connaisseurs. Mais l'inconnu qui lit l'affiche sera sûr, lui, d'éprouver de divines émotions. Il aime la IX^e, il aime le prélude de l'« Oubli », et par cet amour sans doute coupable, il permet aux associations de vivre. Même murmure décourageant devant le nombre des concerts, même empressement du public ! Condition très spéciale de la musique, car devant le nombre des expositions picturales et l'étendue de la production littéraire, nul ne s'est lamenté du choc des idées et des concurrence. Plus il y a de concerts, plus grand est le nombre des auditeurs.

Puis à Dieu que le public des Associations symphoniques s'endort comme celui des cinémas, que la vie française soit imprégnée de musique comme la vie allemande et qu'à ce titre on diminue les taxes d'Etat, la musique devenant un rouage social démocratique.

Ces taxes sont, en ce qui concerne les associations, un véritable impôt sur le travail, les vrais pauvres étant plutôt ceux qui ont accepté de servir la musique tout en désirant légitimement vivre honnêtement de leur travail.

La suppression des taxes permettant aux Associations symphoniques de vivre non pas dans l'opulence peut-être, mais néanmoins, avec l'aide du public, dans un équilibre financier satisfaisant. — ROBERT SIOHAN.

M. FELIX WEINGARTNER

COMPOSITEUR ET CHEF D'ORCHESTRE.

Il est vraiment très difficile pour moi de répondre à votre question, parce que je n'ai aucune expérience à cet égard. Les institutions de Concerts que j'aurais l'honneur de diriger, ont travaillé toujours avec bénéfices, ainsi la « Allgemeine Musikgesellschaft » à Biele, » dont je suis maintenant le chef.

Des représentations vraiment artistiques attirent toujours et partout le public. — FELIX WEINGARTNER.

M. P. DE BREVILLE

COMPOSITEUR.

Il est constant que le public n'est pas curieux. Il aime mieux reconnaître que connaître.

Mais si, en majorité, il n'est pas attiré par l'œuvre nouvelle qui figure au programme d'un concert, celle-ci ne l'en écarte pas nécessairement quand il est assuré que d'autres, consacrées et qui lui sont familières, y seront exécutées.

Ce n'est donc pas en raison de la composition des programmes que tant de places demeurent inoccupées dans les salles de concert, mais en raison de la multiplicité de ces concerts.

Une ville, même de plusieurs milliers d'habitants comme Paris, peut-elle fournir des auditeurs en nombre suffisant à la vingtaine de séances musicales auxquelles ils sont conviés les samedi et dimanche — pour ne parler ni du jeudi ni de tous les autres jours de la semaine ? Je ne le crois pas.

Il est à remarquer, en outre, que les programmes de tous ces concerts sont à peu près identiques : les symphonies de Beethoven et les festivals Wagner y reparaissent continuellement. L'intérêt de la musique elle-même n'est donc pas en jeu, et, sans attendre d'y être contraints, ce qui est inévitable, pour des raisons matérielles, la plupart de ces concerts devraient courageusement disparaître.

Qu'on ne dise pas que nombre d'instrumentistes y perdraient un emploi nécessaire.

Chacun sait que, une fois accomplies les huit heures de travail que leur accorde la loi, la plupart des employés d'une administration courent faire des heures supplémentaires dans une autre.

Il est en même temps la généralité des musiciens d'orchestre qui, après avoir participé à une exécution symphonique, vont remplir le même emploi dans une autre Société.

Moins sollicité de divers côtés — le plus souvent par l'attrait d'un virtuose en renom plus que par les œuvres elles-mêmes ou la qualité de leur exécution — le public serait plus assidu aux séances des quelques sociétés qui suffiraient à donner satisfaction à ses désirs de musique et leur assureraient ainsi un bénéfice plus important et moins aléatoire.

Ce bénéfice certain permettrait aussi — et c'est là une question très importante qu'il faut envisager — de créer des places dont les prix seraient moins élevés.

Pour toute une classe de la société, ceux exigés aujourd'hui sont prohibitifs. Les nombreux ouvriers que, dans mon enfance, je voyais encombrer les dernières galeries des concerts populaires Padeloup, ne peuvent plus entendre de musique. Ils payaient alors leur place 0 fr. 75 — moins que l'aller et retour du métro aujourd'hui. — P. DE BREVILLE.

M. PIERRE BRETAGNE

COMPOSITEUR.

La situation de membre de la Commission de surveillance du Conservatoire de Nancy m'a permis d'obtenir, grâce à l'obligeance des services intéressés de l'Hôtel de Ville, les indications suivantes sur nos concerts d'orchestre, que dirige avec compétence et autorité M. Alfred Bachelet, membre de l'Institut.

Pour l'année 1928-1929, qui fut normale, les dépenses des dix concerts annuels ont été de 130 207 fr. 50 ; les recettes (abonnements et entrées compris) de 56 524 francs. Le déficit pour l'année ressort donc à 73 683 fr. 50, très légèrement diminué par une subvention de l'Etat de 3 000 francs. En somme, en chiffres ronds, la charge des concerts pour la Ville de Nancy est de 70 000 francs et les recettes ne couvrent même pas la moitié de la dépense.

Cette situation, financièrement regrettable, dont on se plaint à Paris, est donc, vous le voyez, la même en province où cependant les frais d'exploitation sont un peu moins lourds. Personne n'en est responsable ; elle est inévitable, et c'est le sort commun de toutes les entreprises ayant un caractère artistique ; il faut donc en partir et en raisonner comme d'une inévitable réalité.

On ne peut, en effet, selon moi, songer à augmenter encore le prix des places de concerts, sans en rendre la cherté prohibitive pour le plus grand nombre, et par suite sans faire le vide dans les salles — ce qui serait un remède pire que le mal.

On ne peut, non plus, sans danger pour l'avenir même de la musique, s'adresser uniquement aux compositeurs consacrés dans les plus grosses recettes, et « boycotter » impitoyablement les autres, moins connus, qui, comme leurs grands devanciers, ont droit à l'espoir et à la vie.

Inductible apparaît donc, à Paris comme ailleurs, la nécessité de chercher les ressources nécessaires dans des subventions importantes accordées soit par les municipalités (comme cela se pratique à Nancy et dans d'autres villes de province), soit à Paris concurremment par la Ville et par l'Etat, intéressés tous deux à la prospérité des grandes associations symphoniques, qui portent dans tout l'univers le renom artistique de la France.

Si les mécènes généreux voulaient, comme en Amérique, faire un beau geste en faveur de la musique, ils soulageraient d'autant le fardeau des pouvoirs publics ; et on ne peut que souhaiter et même solliciter leur précieuse intervention.

Mais, en leur absence, c'est aux villes et à l'Etat qu'incombe le devoir impérieux de soutenir largement, de toutes leurs forces, l'effort des grands concerts symphoniques ; il y va de l'existence même de notre art musical français et du prestige artistique de notre pays. — PIERRE BRETAGNE.

M. RAOUL BRUNEL

COMPOSITEUR.

La mauvaise situation financière de nos Associations parisiennes de Concerts — je ne connais pas celle des Associations provinciales — me paraît tenir pour une très large part, à ce qu'elles sont devenues trop nombreuses. La somme totale que le public musical est disposé à affecter à son plaisir est à répartir entre trop de mains. C'est une simple loi mathématique. La composition des programmes n'y changera peut-être pas grand-chose. Toutefois, il faut convenir que, bien souvent, cette composition n'est pas combinée de façon à créer un attrait irrésistible.

La présence d'une seule œuvre inédite, au milieu d'œuvres déjà consacrées, ne ferait pas, semble-t-il, baisser la recette, et, par contre, amènerait la présence de la critique, à qui l'on ne peut sérieusement demander de rendre compte dix fois par an de la Symphonie de Franck, de l'Apprenti sorcier et du Capriccio espagnol. Les programmes « panachés » de Colonne avaient du bon. Le public est saturé de tels concertos classiques pour piano ou violon, toujours les mêmes, et le nombre est restreint des gens qui veulent à tout prix savoir si Mlle X. les joue autrement que M. Z. Pourrait, la théorie en honneur dans les « Comités », malgré de nombreux démentis, est encore que le virtuose est indispensable pour la recette.

Evidemment, on pourrait souhaiter un relèvement des subventions. Mais comment faire un choix, c'est-à-dire subventionner tels concerts et non tels autres ? Quant à les subventionner tous, à mesure qu'il en naît de nouveaux on n'y peut songer. Ils sont trop.

D'ailleurs, le public n'a plus les mêmes besoins d'audition de musique au concert qu'autrefois. Il en est aujourd'hui largement pourvu par la T. S. F., le phonographe, le cinéma. Ajoutez que la jeunesse est attirée vers les manifestations sportives, que beaucoup de gens ont leur auto, avec laquelle ils préfèrent se promener le dimanche dès qu'il y a un rayon de soleil, plutôt que s'enfermer dans une salle de concert...

Or, c'est au moment où le public est sollicité de tous les côtés pour l'emploi de ses après-midi dominicales que les Sociétés de Concerts doublent, triplent, quadruplent leur nombre, et s'efforcent de ne plus attirer la foule, en lui offrant des programmes qui ne valent guère.

Je suis de ceux qui persistent à penser qu'en renouvelant ceux-ci, en y faisant place, chaque fois, s'il se peut, à une œuvre nouvelle, on créerait un élément d'attraction pour la partie du public qui s'intéresse au mouvement musical.

Mais on ne sait pas assez les difficultés que soulèvent les Comités des Associations de Concerts pour inscrire une œuvre nouvelle à leur programme. Les membres de ces Comités sont choisis, par leurs camarades, pour leur bon esprit syndical, bien plus que pour leurs connaissances musicales et leurs décisions prévalent souvent sur celles du chef lui-même. Il en est qui, pour être agréables

à leurs électeurs, ont fait réduire le nombre des répétitions ! D'administrateurs qu'ils devraient être, souvent ils se transforment en jurés. Tel compositeur qualifié à vu, dans une grande Société de Concerts, son œuvre, acceptée volontiers par le chef d'orchestre, écartée par l'opinion du 2^e trombone, du timbalier et d'un des altos. C'est le régime des Sociétés appliquée à l'art. On en voit aujourd'hui les fruits.

S'il y a des chœurs, on objecte les frais. S'il y a un chanteur, on vous fait remarquer que « cela ne compte pas pour la subvention », et que, de toutes façons, le « cachet » de l'artiste est aux frais de l'ambor. D'autres avouent franchement que cela va créer plus de travail aux répétitions...

C'est de tout cet ensemble de circonstances que souffrent nos Associations parisiennes de Concerts. Elles sont trop nombreuses. Les Comités devraient s'inspirer d'autres principes que celui de la « dictature du prolétariat ». Ils gagneraient à s'enfermer parfois de sages conseils pris au dehors. Pourquoi ne s'adjointraient-ils pas un ou deux représentants autorisés de la critique, et même quelques fidèles abonnés ? Cela leur paraîtrait évidemment extraordinaire, et cependant ce serait la meilleure porte ouverte au mécène. Beaucoup de Sociétés provinciales et étrangères ont trouvé une solution à leur stagnation dans cette entente directe avec quelques représentants de la partie la plus éclairée du public. A Paris, on en est à l'esprit syndicaliste d'abord. C'est une autre conception. L'expérience d'en décider.

Seulement, comme d'habitude, chacun cherche ici à trouver ailleurs qu'en soi même les raisons des difficultés dont il souffre... — RAOUL BRUNEL.

M. ALEX CELLIER

COMPOSITEUR.

Pour que la musique de concert réussisse en France, la première condition serait que les Français aiment la musique et fassent comprendre cela aux pouvoirs publics, aux mécènes... et surtout aux Sociétés de concert en s'intéressant à tous les genres de programmes. Tant que le sport, le cinéma, l'auto, la T. S. F., et certains spectacles seront omnipotents, la musique sera toujours la parente pauvre, trop noble pour employer des moyens exclusivement commerciaux afin de réussir. On m'informerait dernièrement que, dans une ville de province où le football est élevé à la hauteur d'un sacerdoce, le Conservatoire de musique avait beaucoup moins d'élèves. N'oublions pas que l'art n'ayant qu'un faible pouvoir électoral, les spectacles et concerts attendent encore les dégrèvements promis sur les taxes.

Je ne sais si le disque ne cause pas non plus quelque tort aux concerts, non pas par lui-même, mais du fait que tel amateur qui achètera un phono de 1.200 fr. et un disque à 50, considérera comme une dépense au-dessus de ses moyens de payer 10 francs une place de concert. Et cependant, l'audition directe a, Dieu merci, sa raison d'être et, comme l'eau de Vichy la source, a des vertus radio-actives que rien ne peut remplacer.

D'autre part, ce n'est pas sans inquiétude que l'on voit s'accroître depuis la guerre le nombre des Sociétés de concerts à Paris : il y a bien progrès quant au nombre d'auditeurs, comparativement à l'avant-guerre, mais, peut-être pas assez pour répondre à un nombre triple de manifestations orchestrales. Ce qui est regrettable aussi, c'est que chaque groupement a, au fond, un programme qui ressemble terriblement à celui du voisin : je crois qu'il serait nécessaire que chacun se consacre à une tâche musicale particulière et étudie plus à fond le programme qu'il se propose.

Quant à dresser le plan idéal d'organisation pour les Sociétés de concert, j'avoue ma incompetence notoire en trop de choses ; toutefois, au risque de me faire traiter de faciste, j'avoue ma préférence en toutes choses pour les hiérarchies, le commandement unique et les disciplines nécessaires. — ALEX CELLIER.

M. AUGUSTE CHAPUIS

EX-PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE.

Les Sociétés de Concerts symphoniques se font entre elles une concurrence redoutable, tant par leur nombre, qui s'accroît constamment, que par la qualité des exécutants qui les composent et la valeur personnelle des chefs d'orchestre qui les dirigent.

Pour connaître exactement la situation de chacune des Sociétés et proposer éventuellement des mesures susceptibles d'améliorer leurs conditions d'existence, il faudrait avoir des renseignements précis sur leur fonctionnement, leurs ressources, leur vitalité actuelle, leurs possibilités d'avenir.

A défaut d'une documentation complète, je considère qu'il est bien difficile d'émettre un avis motivé sur les causes réelles de la perturbation qui paralyse la vie artistique de nos grands Concerts.

Il semble bien que ces groupements subissent simplement, comme chacun de nous, les inconvénients d'une vie désorientée par la guerre.

Il est certain aussi que les laxes qui accablent les entreprises musicales sont vraiment excessives, et si l'Etat paraît vouloir faire un beau geste en augmentant les subventions accordées aux Concerts symphoniques, il est encore très loin du but à atteindre pour que son appui financier devienne véritablement effectif et bienfaisant.

La question mise à l'étude par le Courrier Musical est, certes, des plus intéressantes, et tous les musiciens suivront avec une attention soutenue les suggestions qui seront présentées.

Mais, je doute qu'un problème aussi vaste que celui qui est posé et qui met en mouvement tant d'intérêts divers qui s'affrontent et s'opposent, puisse être résolu à la satisfaction unanime de toutes les Sociétés de Concerts.

Je désire me tromper, car je suis de tout cœur avec le Courrier Musical pour servir la noble cause qu'il défend avec une si belle conviction. — AUGUSTE CHAPUIS.

M. GEORGES DANDELOT

COMPOSITEUR.

Pour que vivent les Sociétés symphoniques, il faudrait que l'Etat s'y intéresse et les subventionne.

C'est son devoir et son intérêt, car la musique possède un pouvoir social dont l'Etat doit savoir se servir.

Mais peut-être faut-il d'abord éduquer les Français et les rendre musiciens... — GEORGES DANDELOT.

M. MARCEL DELANNOY

COMPOSITEUR.

Cause profonde de la crise :

Indifférence traditionnelle des dirigeants à l'égard de la musique. Si, maintenant, la République a besoin de savants (pour la guerre), elle n'a pas

encore besoin de musiciens. « La musique est le plus cher des bruits », dit Victor Hugo. « Musique, art de luxe, d'agrément », dit M. H. H. « A Saint-Germain-en-Laye, on impose non pauvre piano (Le Conseil général de Seine-et-Oise réserve ses faiseurs, sans doute, aux fanfares et conservatoires (?) municipaux). Cette indifférence s'étend tout naturellement des dirigeants aux dirigés.

Les lycéens, si bien renseignés sur telle « journée » révolutionnaire, connaissent (?) Molière, ont entendu prononcer le nom de Nicolas Poussin, mais ignorent tout à fait Beethoven et Berlioz.

Conséquence : Ni public, ni mécènes (une exception à l'O. S. P.) pour une musique symphonique où il n'y a pas de femmes à lancer.

Notez que cette inappétence générale a pour pendant l'abondance croissante des menus et — il faut le dire — la médiocrité de la cuisine, sinon de la substance. (Ici devrait se placer un trop grand paragraphe traitant des syndicates, des salaires, des remplacements, du nombre exigé de répétitions.)

Je ne vois pas de remèdes « foudroyants ». Mais essayons de convaincre les ministres de l'importance du rayonnement musical français. Les étrangers qui passent à Paris commencent à s'étonner, puis à rire...

Etudions :

a) L'éducation des lycéens par le phonographe. Il ne s'agit pas d'en faire des musiciens ratés, mais des auditeurs avertis des points cardinaux de la musique mondiale à travers les dys.

b) La création d'un organe ramificateur de toutes les Associations symphoniques. On réglementerait là la consommation musicale. Plus de disette, plus d'engorgements, d'indigestions et autres embarras gastriques.

c) L'augmentation très sensible des subventions accordées permettant aux Sociétés 1^o de faire vivre leurs membres et d'en exiger l'exclusivité ; 2^o d'obtenir des mises au point parfaites après un nombre suffisant de répétitions ; 3^o de sortir de leur poussière et d'organiser une publicité vivante qui contrebalance la puissance hypnotique d'un Paramount.

d) Faisons de chaque Société un grand poste de Radio. Oui ! Que la radio soit entre les mains de Pierre, Wolff, Montéux, Gaubert et Inghelbrecht avec un ordre de roulement (voir organe ramificateur). Louis Masson a émis une semblable suggestion quant au théâtre lyrique, mais cela est une autre affaire.

e) Enfin, pour retrouver l'argent des subventions accordées, que l'Etat, malgré les cris, impose sérieusement les innombrables postes récepteurs.

Faute de donner à la question une amplitude véritable, on n'obtiendra aucun résultat. Mais il faut du temps et les musiciens sont éphémères. Ce serait un fait sans précédent qu'un sous-secrétaire aux Beaux-Arts fit œuvre créatrice. Il faudrait un homme audacieux et libre, une sorte de dictateur à la musique. Voyons ! cela n'excite donc personne ? — MARCEL DELANNOY.

M. MARC DELMAS

COMPOSITEUR.

Les causes de la Grande Pitié des Concerts symphoniques ?

1^o Beaucoup trop de séances chaque semaine, neuf ou dix en moyenne, alors qu'il n'y a pas à Paris dix mille personnes capables de s'y intéresser, même avec des billets à droits...

2^o La plupart des « premières auditions » ont tout pour rebuter l'auditeur. Cela tient à ce que beaucoup de compositeurs sérieux et connus ne se donnent plus la peine d'apporter des œuvres, sachant que leurs lettres demeurent trop souvent sans réponse, et qu'il leur faut de longs mois pour obtenir que l'on mette leur partition sur les pupitres.

3^o Il n'y a pas assez d'entente entre les Associations. On voit trop souvent, le même jour et à la même heure, deux exécutions simultanées d'un même ouvrage, ce qui est fort regrettable à tous les points de vue.

Les remèdes à ce désastreux état de choses ?

1^o Restreindre résolument le nombre des Concerts.

2^o Amener le public à la musique moderne, et la lui faire mieux comprendre, en multipliant les secondes auditions, qui ne sont encore qu'exceptionnelles, à moins qu'il ne s'agisse de noms tout à fait glorieux.

3^o Tâcher d'obtenir de l'Etat des subventions considérables. Eviter les mécènes, car ceux-ci seraient naturellement enclins à favoriser telle école au détriment de telle autre. (En l'occurrence, je crois bien que l'école « de la fausse note » aurait aussitôt leurs dangereuses sympathies. Il y aurait là un curieux article à écrire ; ce sera pour une autre fois.)

4^o Ne pas craindre la radio-diffusion. C'est un élément de réclame merveilleux, et dont les résultats artistiques ne sont pas encore de nature à causer un réel préjudice à la vraie musique, que tous doivent avoir à cœur de défendre. — MARC DELMAS.

M. LOUIS DELUNE

COMPOSITEUR.

Il y a l'Art en pantoufles, bien chaudes, au coin du feu.

Il y a l'Art de la joie idéale, que créent la souffrance et la nécessité. Celui-ci nous donne les œuvres immortelles, bréviaire d'humanité ; celui-là les œuvres parfaites, quelque peu sybrites.

Il y a les orchestres où chef et musiciens savent qu'ils ne doivent pas compter sur les recettes pour payer leurs impôts, ce sont les nôtres. Il y a d'autres où chacun arrive ponctuellement remplir sa tâche, faisant aux croches et doubles croches leur sort exact : Ce sont les orchestres subventionnés ou formés en Société à capital. Ils sont à l'étranger.

J'ai entendu les uns et les autres.

J'aime mieux les nôtres où, si tout n'est pas prévu d'avance, il y a, au moment voulu, le génie de notre race qui gagna la victoire de l'Esprit sur le conventionnel.

Ici, la vie est dure pour l'artiste, mais ne faut-il pas encore l'aimer ? La lutte ne nous donne-t-elle pas cette belle jeunesse qui se renouvelle incessamment. C'est pourquoi nos orchestres sont les plus beaux.

Alors ?

Méfions-nous des pantoufles. — LOUIS DELUNE.

M. GUSTAVE DORET

COMPOSITEUR.

La crise symphonique qui sévit à Paris est due entièrement comme partout ailleurs aux troubles causés par l'agitation et par l'affaiblissement des convictions. La question financière bien qu'existant est tout à fait secondaire. Que le problème soit difficile à résoudre pour relâcher un état normal, nul n'y contredira. Mais, quoi qu'il en pense certains, le mal est plus moral que matériel. Ce n'est que par le sacrifice de tous les petits intérêts personnels, par l'affirmation des convictions et par la volonté réelle de raviver la religion musicale expi-

rante que le vrai culte de l'Art lyrique sera rétabli. Pas plus que la religion l'art ne devrait être exploité et industrialisé. Il l'est, de nos jours, autant qu'il peut l'être : la publicité aux griffes sournoises et acérées l'a saisi à la gorge.

Il est exploité à la complicité facile de tous ; il est exploité et il se revolle.

Chacun, dans la crise actuelle, devrait vouer sa part de responsabilité, les critiques dits musicaux compris. En examinant froidement la situation, on s'apercevrait que le moins coupable, au fond, c'est ce bon public auquel on demande toujours son très effectif concours et pour lequel les artistes, qui n'ont pas la possibilité de lui plaire, manifestent le plus souverain mépris. Ce grand public dont les impressions sont moins fausses que celles de tant de prétentieux demi-cultes qui forment leur jugement après lecture des recues du jour ; ce bon public qui soupire après des joies et auquel on a trop souvent proposé des énigmes à résoudre.

..

La crise des concerts sera résolue le jour où l'argent ne sera plus le maître absolu, ni le but. Et ce n'est pas un paradoxe que d'affirmer que toute entreprise doit pouvoir vivre par elle-même ; elle contient en elle-même les principes de vie et de mort.

Qu'une crise malade se manifeste, comme il s'en produit dans les organismes les mieux constitués, il est nécessaire que quelque réconfort soit apporté au malade. Ici commence le beau rôle discret des vrais mécènes tels qu'il en existe. Le malade reprendra sa santé, s'il a une forte constitution physique et morale.

Mais vouloir faire vivre des organismes inutiles et ne se souvenant qu'au moyen de remèdes multipliés, n'est-ce point les vouer à la déchéance ?

D'autant plus que le public lui-même, pour relâcher sa santé épuisée par les lullies stériles auxquelles on l'a fait participer, a besoin de retrouver du calme. Il le cherche. Et il finira par le trouver, si l'on n'y prend garde, dans la retraite, dans la joie du silence.

Ainsi serait franchie la crise des concerts ! Triste solution. — GUY LAVER DORÉE.

M. LOUIS DUREY

COMPOSITEUR.

1° Le mécène n'est pas souhaitable (chacun, dans la société, devant pouvoir gagner sa vie avec son travail), mais acceptable, de particuliers seulement, s'il y a impossibilité de faire autrement. Le rôle de l'Etat doit être ici purement et simplement négatif, car les tentatives les plus dignes d'être soutenues seraient méconnues par lui.

2° Suppression absolue des taxes d'Etat et droit des pauvres, qui achèvent d'entraver les organisations de concerts, déjà accablés de frais multiples.

3° Libre jeu de la concurrence entre les diverses sociétés. Celle qui composera les programmes les plus judicieux attirera le plus de monde. Il y a un public de plus en plus nombreux dans l'ensemble. On médiat beaucoup de lui, mais il y a un public pour la musique nouvelle comme il y en a un pour la musique classique.

4° Quant à la radio, c'est une force contre laquelle il est aussi inutile de lutter que contre l'électricité ou contre l'aviation. La diffusion sera bientôt une nécessité. Taxes sur les postes afin de payer excédents et droits d'auteur. — LOUIS DUREY.

M. J. ERB

COMPOSITEUR.

Pour sortir de l'impasse dans lequel sont accablés et menacés de mort lente nos grands concerts symphoniques, me semble-t-il, il y aurait un remède radical à appliquer par l'Etat. Ce serait d'introduire une taxe — un impôt — payable par les propriétaires innombrables d'appareils de T. S. F., de gramophones et d'autres instruments du même genre.

L'introduction de cette taxe ne pourrait être contestée par personne.

Une partie de son important rendement suffirait largement à secourir nos Associations symphoniques dans la continuation de leur beau travail. — J. ERB.

M. P.-O. FERROUD

COMPOSITEUR.

Je crois devoir, pour répondre à votre enquête, vous faire les remarques suivantes :

1° Il y a trop de concerts à Paris, et, dans ces concerts, trop d'exhibitions de virtuosos à recelle.

2° Il faudrait guérir chez nous l'hallucination collective qui sévit touchant la « première audition, et n'accorder de subvention qu'à la « deuxième ». Ainsi l'on choisirait mieux la « première », afin de pouvoir la rejouer sans honte.

3° Le mécène ? Où ça ? Ah ! si nous étions des sportifs, je ne dis pas. Jusqu'à nouvel ordre, nous ne permettrons de mépriser un Etat sans être ni cœur qui, depuis la condamnation de Lavoisier, a prouvé qu'il n'a besoin ni de savants, ni d'artistes.

Tout cela a été dit, mais il n'est pas inutile de le répéter. — P.-O. FERROUD.

M. REYNALDO HAHN

COMPOSITEUR.

Excusez-moi, ces questions dépassent de beaucoup mes compétences ! — REYNALDO HAHN.

M. LUCIEN HAUDEBERT

COMPOSITEUR.

Le remède le plus certain pour que nos grandes Associations symphoniques puissent vivre est dans une large subvention de l'Etat qui leur permette en exécutant, après toutes les répétitions qu'elles exigent, les grandes œuvres anciennes et modernes, presque jamais entendues ou inédites, de composer des programmes sans être trop préoccupées par les questions financières qui anéantissent trop souvent aujourd'hui les meilleures volontés. — LUCIEN HAUDEBERT.

M. PAUL LADMIRAULT

COMPOSITEUR.

Habitant depuis la guerre une grande ville où les concerts symphoniques sont rares, je me rends mal compte de ce que peut être aujourd'hui le goût du public dans un centre musical plus actif.

Ce que le public recherche partout, semble-t-il, ce sont les « chefs-d'œuvre consacrés » et les morceaux de virtuosité, fussent-ils rattachés les uns et les autres.

Alors, que chaque programme se contente prudemment d'une seule œuvre nouvelle solidement calée entre deux tranches de pain classiques ; une des trois inuisables symphonies de Beethoven et un concerto très connu confié à une vedette en grandes capitales.

Avec une seule nouveauté dans chaque programme on arriverait encore à une grande diffusion de la musique actuelle.

Mais cet expédient vient trop facilement à la pensée pour n'avoir été déjà employé avec un bonheur insuffisant.

Quant au mécène, son exercice convient mieux à des particuliers, pouvant d'ailleurs associer leurs efforts, qu'à l'Etat qui se mêle de bien trop de choses avec une égale et brouillonne incompétence. — PAUL LADMIRAULT.

M. RAOUL LAPARRA

COMPOSITEUR.

Question complexe, que je n'ai pas encore spécialement étudiée. Cependant, n'y a-t-il pas trop de concerts éparpillant le public ? Dans l'ensemble, ne vaudrait-il pas mieux plus de répétitions et moins de concerts ? On arriverait à un meilleur résultat. Et le public ne reflète que ce qu'on lui apporte, que ce qui lui active. — RAOUL LAPARRA.

M. SYLVIO LAZZARI

COMPOSITEUR.

Les concerts symphoniques me semblent en effet terriblement menacés. De tout temps du reste, ils n'ont fait que végéter chez nous, étant donné l'indifférence des pouvoirs publics à leur égard et l'absence totale de curiosité du public en fait de musique. On n'aime que le déjà entendu.

Pour sauver nos concerts et avec eux notre Ecole de symphonistes, il n'y a, à mon avis, qu'un seul remède : le Mécène, comme il se pratique aux Etats-Unis, où les milliardaires mettent leur orgueil à entretenir les plus beaux orchestres du monde. Raison d'être à leur orgueil et à la vanité de nos millionnaires à nous et faisons leur comprendre qu'il s'agit de la vie ou de la mort de la musique française. Quant à l'Etat, qui dans d'autres pays subventionne royalement les théâtres et la musique, nous n'en avons rien à attendre. Loin de subventionner notre Art, c'est l'Art qui est forcé de subventionner l'Etat au moyen des taxes insensées et des grotesques droit des pauvres qui n'existent dans aucun autre pays civilisé.

Donc, debout les richards et ouvrez votre portefeuille, si vous ne voulez pas avoir sur la conscience la disparition de la musique en France. — SYLVIO LAZZARI.

M. LE REY

COMPOSITEUR.

Quoique les Grands Concerts (de Paris) m'aient obstinément ignoré, je ne les ignore pas, et ils m'intéressent.

Je ne demande pas mieux que de vous donner mon opinion.

C'est simple, il faut obtenir une subvention plus forte de l'Etat puisque, tout subit une ascension vers l'infini !...

Supprimer les taxes, diminuer le prix des places moyennes (car les Compagnies de chemins de fer ne viendraient pas, s'ils n'avaient pas de 3^e classes).

Quant aux programmes, ce n'est pas parce qu'ils contiennent de temps à autre, une œuvre inédite d'un soi-disant jeune ! intercalée entre nos grands maîtres, qu'ils n'attirent pas le public, au contraire, l'Etat augmentant sa subvention devra exiger un peu plus d'auditions inédites, et, autant que possible pas toujours des cinq ou six compositeurs, toujours les mêmes, ce qui est abusif et injuste pour les malheureux vraiment jeunes, dont le destin est de rester éternellement inconnus ! Il y a aussi le « Radio » qui permet d'entendre les concerts chez soi, et, quand les fameux « ciné-sonores » seront visionnés à domicile, il n'y aura plus grand monde dans les cinémas. — LE REY.

M. MICHEL MAURICE LÉVY

COMPOSITEUR.

Il faudrait, avant tout, que les Français sachent que la Musique existe

Ensuite il faudrait qu'elle les intéresse... Après, peut-être, la connaissance, pourraient-ils — tels les Allemands, les Italiens, les Russes, les Roumains, les Autrichiens, les Hongrois, les Suisses, les Suédois, les Norvégiens, les Tchecoslovaques et autres peuples plus ou moins civilisés — l'AIMER et la faire aimer à leurs enfants.

Mais, dans notre pays, qui naturellement et « comme de bien entendu » est le pays de la Beauté, de la Lumière, de l'Intelligence, de la Sensibilité, de la Bonne, de la Clairoissance, de l'Art, et de Toutes-Les-Qualités et arrive en tête de plusieurs milliers de longueurs sur les autres pays, le thème de la musique se résume par « Est-ce que je te demande si ta grand-mère fait du vélo, ou bien « Pouett, pouett, pouett, pouett, pouett » ou bien « La fille du bédouin » ou bien « Monsieur-Quinson-a-renové-l'opérette », etc... (et il y en a des etc, etc, etc) Il y a de grandes chances pour que le Gouvernement ne s'intéresse pas du tout de ce qui est susceptible de ne pas rapporter d'argent dans les caisses du fisc !

Et puis il faudrait supprimer la critique, qui — en principe — étouffe l'oiseau dans l'œuf par sadisme, à défaut de loiale incompétence et quelquefois par criminalité.

Et puis il faudrait que les directeurs de concerts songent un tout petit peu que les grèves ne tombent pas toutes rôties dans le bec si on ne les cherche pas...

Et puis d'autres choses encore dont ces mêmes directeurs de concerts sont responsable... — MICHEL-DANIEL LÉVY.

M. JEAN-MARCEL LIZOTTE

COMPOSITEUR.

CRITIQUE MUSICAL DE « LA FRANCE » DE BORDEAUX.

Il y a trop de groupements symphoniques à Paris et dans certaines grandes métropoles étrangères.

Il y a trop d'œuvres jouées qui ne le méritent guère. Il faudrait « sabrer » dans le classique comme dans le moderne. (Pourquoi ne ferait-on pas un referendum de tous les compositeurs et des vraies compétences musicales ? On procéderait par élimination. Je vous suggère l'idée de cette revision des valeurs musicales.)

Dans l'état actuel des choses faire appel au concours des mécènes est évi-

demment fort bien, mais faut-il les trouver. Il n'est pas prouvé au surplus que les groupements symphoniques les plus favorisés au point de vue aide financière, doivent être forcément les meilleurs et les plus intéressants. Il s'agit donc là d'une formule peu logique. Mais il convient surtout de proportionner le nombre des sociétés et de leurs séances au nombre des gens susceptibles de les faire vivre en tant que clientèle.

Pour l'avenir, la vérité est dans la municipalisation ou étatisation des manifestations artistiques. Ceux qui se donnent comme fervents d'art admettront bien une augmentation d'impôts qui, celle-là au moins, servira vraiment une cause pacifique, utile, éducative, destinée à favoriser l'élévation de l'intellectualité et de l'âme.

Il faudra, le moment venu, imposer au public ce qui mérite de l'être, et les places se payant beaucoup moins cher grâce à d'importantes subventions judicieusement accordées, on fera de la très belle besogne.

Puis le jour où la radiophonie sera au point, ainsi que son statut, le jour où chaque propriétaire de poste paiera un impôt comme il convient (cela existe déjà aussi à l'étranger), le public désertera peut-être les salles de concerts. Il faudra bien que quelqu'un fasse vivre les groupements symphoniques chargés de diffuser la musique ! C'est probablement le progrès scientifique qui entraînera le progrès social, en mettant les esprits rétrogrades au parfum en présence de faits devant lesquels on ne peut que s'incliner. — JEAN-MARCEL LAZOFFER

M. PAUL DE MALEINGREAU

COMPOSITEUR (BRUXELLES).

Relativement à la composition des programmes.

Sans faire de l'archéologie musicale, on peut établir, échelonnées sur plusieurs années, des auditions d'œuvres totalement inconnues encore dans des pays où la musique est intensément cultivée. On pourrait donner aux programmes une valeur éducative dont ils sont généralement dépourvus, en retraçant, par exemple, l'histoire de la symphonie, en établissant des filiations artistiques.

Relativement à l'organisation des Sociétés symphoniques, la vie des musiciens est, depuis l'armistice, un enfer. Trois heures de répétition le matin, trois heures l'après-midi, et le soir, quatre heures dans la fosse du théâtre. Et ce n'est pas suffisant, puisque les pères de famille même peu nombreuses doivent suppléer à l'insuffisance des ressources par les leçons particulières.

Un musicien d'orchestre doit pouvoir vivre par le travail des répétitions et concerts fournis à un seul groupement symphonique. Il importe de rappeler la nécessité pour chaque instrumentiste d'étudier son instrument. Cet entretien technique exige autant de temps que les répétitions, et faute de travail, les exécutants deviennent rapidement médiocres, et un ensemble de médiocrités ne peut pas être de qualité.

Relativement au mécénat, ou à l'intervention de l'Etat, ils ne devraient se manifester que sous forme de subsides, et, dans l'élaboration des budgets des Sociétés symphoniques. La direction des Associations, réduites en nombre, devrait être réservée uniquement à un comité d'artistes, compositeurs et chefs d'orchestre, une haute autorité morale, dirigeant les débats, canalisant les suggestions de programmes. Le danger du mécénat commence avec l'obligation pour les artistes de suivre les directives du mécène.

Il reste une ressource, celle de la contribution d'Etat sur les appareils de T. S. F. Cette contribution même modique pourrait constituer un fonds que les mécènes seraient libres d'alimenter discrètement. Ce fonds serait mis à la disposition des Associations symphoniques. — PAUL DE MALEINGREAU.

Mme MARGUERITE ROESGEN-CHAMPION

COMPOSITEUR.

Si les orchestres s'entendaient bien entre eux pour l'organisation de la saison des concerts, répartissant ainsi leurs programmes, leurs jours et leurs heures d'exécution, ils joueraient moins souvent et leurs frais seraient par cela même moins énormes, leur travail en serait aussi moins fatigant. Quant à la T. S. F., elle offre une bonne propagande qui n'empêchera jamais personne de préférer infiniment, lorsque cela est possible, l'atmosphère vivante du concert lui-même. — MARGUERITE ROESGEN-CHAMPION.

M. LEO SACHS

COMPOSITEUR.

Votre enquête vient à son heure, car il est certain que la situation de nos Associations symphoniques ne laisse pas que d'être préoccupante. Il semble en effet difficile de trouver actuellement à Paris, un public suffisamment nombreux pour alimenter au même moment sept concerts de musique d'orchestre. Les frais en ce cas doivent fortement menacer l'équilibre des budgets et il serait déplorable que les vaillants musiciens, qui composent ces Associations, se trouvent à la fin d'une saison, léchés par leurs espoirs les plus modestes.

Les remèdes ? Je n'en vois que deux : 1° Le recours au mécénat, individuel et collectif, et à cet égard, le nécessaire me paraît avoir déjà été fait ou sur le point de se faire, ce du moins, à ma connaissance, pour la Société des Concerts, les Concerts Padeloup, et, je crois, Lamoureux ; 2° Un effort des pouvoirs publics ou des corps constitués, que je comprendrais de la façon suivante : ainsi l'Université pourrait prêter de temps en temps le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la Municipalité une salle de l'Hôtel de Ville, certaines mairies ont également des salles spacieuses, tout cela pouvant être concédé sans frais à nos Associations symphoniques pour des concerts populaires. De cette manière, il n'y aurait pour ainsi dire à leur charge aucun frais et la recette viendrait grossir le budget de ses membres. Du même coup les pouvoirs publics atteindraient un auditoire nouveau et contribueraient ainsi à sa culture musicale.

Je suppose que ces concerts pourraient avoir lieu la semaine, par exemple le jeudi après-midi, ce qui permettrait à la jeunesse d'y assister. Je sais bien que des séances du soir pourraient également attirer un public suffisant, mais là l'orchestre ne serait que difficilement au complet, ses éléments isolés étant pris à l'Opéra ou ailleurs ; mais une sélection pourrait s'effectuer, permettant l'exécution d'œuvres classiques pour « orchestre da camera », quelques contemporains ayant pris eux-mêmes le parti d'écrire des œuvres pour orchestre réduit.

Reste un troisième remède, mais celui-là d'une efficacité moins certaine, et c'est le prolongement de la saison symphonique jusqu'à fin mai, voire au début de juin. L'O. S. P. a inauguré cette tentative au printemps dernier et je crois que le succès a dû couronner l'effort. La présence à Paris à ce moment précis de tout ce que l'Europe compte de célébrités artistiques, permettant

d'engager des « vedettes », dont l'attrait suffit toujours à compenser tout risque.

Quatrième et dernière solution ? Des pourparlers avec de grands centres artistiques, pas trop éloignés, comme Rouen, le Havre, Reims, etc., pour des concerts avec minimum garanti, et il me semble que l'annonce d'un Concert Lamoureux, Colonne, ou de la Société des Concerts, ne pourra manquer d'attirer un public suffisant pour rémunérer les musiciens. Il va sans dire qu'en ce cas les organisations locales devraient obtenir les facilités nécessaires des Compagnies de chemins de fer pour les frais de voyage et transport. Mais je suis certain que cette dernière solution a été fréquemment envisagée déjà, réalisée même de temps à autre, c'est pourquoi je ne la mentionne que pour mémoire.

Je serais heureux que ces suggestions puissent être suivies d'un résultat pratique ; votre enquête peut être féconde en suites et une fois de plus se confirmerait ainsi le vieux dicton : « De la discussion naît la lumière ». — LEO SACHS.

M. LOUIS DE SERRES

COMPOSITEUR.

Un cerveau sain ne peut engendrer que des idées saines, constructives. Il importe donc de chercher, d'abord, à obtenir et à maintenir ensuite, l'équilibre des forces de l'individu sur les trois plans : physique, sentimental et émotionnel. Si l'éducation nécessaire (étude de la musique obligatoire pour tous, dès le début de l'école) est donnée aux jeunes générations, les groupements musicaux verront leurs salles de Concerts se remplir d'auditeurs, d'autant plus attentifs, qu'ils comprendront beaucoup mieux. — LOUIS DE SERRES.

Mlle MARCELLE SOULAGE

COMPOSITEUR.

Les Sociétés de Concerts symphoniques se multiplient... le public se raréfie... telles sont les deux causes de la crise subie actuellement.

Le « Mécénat » sous forme de « Société Anonyme » peut être envisagé ; si je ne fais pas erreur, nous possédons, à Paris, depuis peu, un orchestre symphonique soutenu de la sorte.

Quant aux autres Sociétés, il y a, je crois, quelque chose de nouveau à tenter, l'après-guerre et la science ayant bouleversé la vie économique, il faut une organisation se basant sur la devise : « L'Union fait la force » et permettant à de jeunes chefs de pouvoir mettre leur activité et leur talent au service d'œuvres de leur génération, sans, pour cela, être obligés de créer, à leurs risques, de nouvelles Associations.

Au début de chaque saison, il devrait y avoir une sorte d'Assemblée générale commune de tous les Comités de Sociétés, fixant les projets de chacun.

De la sorte, on n'aurait pas, le même jour, à deux heures de distance, comme cela s'est produit dernièrement, deux festivals Wagner, avec programmes à peu près identiques — d'où parlage des auditeurs.

Chaque chef garderait l'indépendance de son choix, quant aux œuvres, mais ne tenterait pas de « concurrencer » son voisin. Même, pour l'exécution de certains ouvrages nécessitant un « renfort » d'instrumentistes ou choristes, deux Sociétés pourraient se réunir, retenir une date et élire un chef commun.

Classiques et modernes alterneraient sur les programmes, en calculant un « horaire » permettant aux critiques musicaux de suivre plusieurs concerts.

Il serait à souhaiter, aussi, que les partitions, inépuisables encore, soient présentées sous l'anonymat aux Comités de lecture, afin que ceux-ci ne soient pas esclaves de considérations diverses pour admettre, ou refuser. Des « inconnus » de talent, ne risqueraient pas d'être écrasés par des « noms ».

D'autre part, les œuvres données en 1^{re} audition avec succès, devraient avoir place, automatiquement, dans d'autres programmes tandis qu'actuellement, à de rares exceptions près, celle loi qui semble bien naturelle, ne peut guère être appliquée à cause de la fameuse clause inhérente à la « subvention ». MARCELLE SOULAGE.

M. GEORGES SPORCK

COMPOSITEUR.

Pour permettre aux concerts symphoniques de vivre, il faut de l'argent.

Or, la participation de l'Etat étant insuffisante, il s'agit d'en trouver. Pourquoi n'essayerait-on pas de créer une association « Amis des grands Concerts » à l'instar des Amis de Versailles ou d'autres groupements comme celui de la « Protection des Paysages ».

Cotisation 25 francs par an, par exemple (minimum) et les sommes recueillies seraient partagées entre les trois ou quatre grands concerts : Colonne, Lamoureux, Padeloup, Orchestre de Paris.

Libres aux mécènes de donner beaucoup plus. Nous applaudirons du reste à leur geste généreux et... patriotique. — GEORGES SPORCK.

M. MARIO VERSEPUY

COMPOSITEUR.

Les trois questions que vous posez, se résument à mon avis en une seule, unique et primordiale : la question financière.

Que les Concerts symphoniques aient un fond de secours, permettant des répétitions plus nombreuses pour la mise au point des œuvres nouvelles et alors le public fera un accueil plus chaleureux à ces premières auditions dont la compréhension lui sera facilitée.

Tout revient donc à cette éternelle question financière, qui joue dans la vénéralité de la vie actuelle un rôle de tout premier plan. Est-elle insoluble ? Une faible partie de l'argent gaspillé pour les sports ne pourrait-elle être consacrée à l'éducation de l'esprit ? Y a-t-il vraiment une nécessité absolue à créer une jeune génération de brutes aux muscles renflés et à l'intelligence atrophiée ? Je connais certaine petite ville de province où la municipalité octroie royalement chaque année 25 à 28.000 francs pour les sports et, péniblement, 1.000 francs pour la musique !...

Une autre source financière pour la musique se trouverait facilement dans la perception d'une faible annuité sur les postes de T. S. F. Chaque détenteur de poste ne verserait que la modeste somme de un franc par an, cela constituerait une coquette somme de plusieurs millions dont l'affectation aux Concerts symphoniques permettrait bien des choses ! En somme, tous les sans-filistes profitent des auditions des concerts Lamoureux et Padeloup, il serait de toute justice qu'ils apportent leur obole.

Voilà, à mon humble avis, le seul remède au marasme dont souffrent les concerts symphoniques. et je crois qu'il serait bien difficile de trouver ailleurs que dans la question financière le palliatif à cette crise. — MARIO VERSEPUY.

M. RAOUL WACHTMEISTER

COMPOSITEUR.

Les différents groupes ne pourraient-ils se joindre, formant une grande Société pour la promulgation de la bonne musique, à peu près dans le même genre que la Société des Nations, et peut-être organisée de la même manière ? Cette Société aurait un siège permanent, par exemple, à Genève ; elle arrangerait les concerts dans les différentes villes, elle organiserait des fêtes (comme à Salsbourg), etc. Avec une bonne organisation et coopération, tout cela ne me paraît pas impossible : les difficultés seraient surmontées peu à peu avec l'expérience. Un Sous-Comité international et impartial examinerait les œuvres des compositeurs inconnus. Ce pourrait être une Société par actions, avec beaucoup de mécènes ! Genève (ou une autre ville) serait un centre de la bonne musique, un véritable noyau avec un grand palais de la musique. En même temps que, de cette façon, la bonne musique serait exécutée dans toutes les villes importantes du monde. La vraie musique se ferait sentir comme une force spirituelle dans le monde. Mais il faudrait de l'organisation et de la bonne volonté ! — RAOUL WACHTMEISTER.

M. J. DAGAND

DIRECTEUR DE LA SCHOLA D'ARLES.

Les membres de la plupart de nos Associations d'apostolat artistique (en province) se dévouent avec un désintéressement admirable ; mais il leur faudrait l'aide de l'Etat et des départements, qui témoignent tout leur intérêt aux Sociétés sportives. Le développement moral et artistique de l'être humain ne mérite-t-il pas le même intérêt que le développement physique ? et la formation des âmes et des cœurs n'est-elle pas plus belle que celle du corps !

Parmi le public, il y a certainement des mécènes dont le goût musical n'est pas suffisamment développé. Attirés à nos Concerts par la variété et l'habile composition de nos programmes ils y prendraient goût, s'y intéresseraient et leur apporteraient une aide pécuniaire qui assurerait leur vitalité. — J. DAGAND.

M. GUSTAVE DAUMAS

DIRECTEUR DU COURS SAINT-LOUIS.

Le mieux, en l'occurrence, comme pour toutes affaires humaines, semble être le juste milieu : Programme comprenant une forte proportion d'œuvres aimées du public et donnant chaque fois, néanmoins, une œuvre nouvelle... qui ne suffira pas, tout de même, à vider la salle !. — GUSTAVE DAUMAS.

M. R. DELAUNAY

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE METZ.

A mon sens, les Concerts symphoniques devraient être considérés comme des « musées de l'Art musical ». Il est donc de toute nécessité que les Pouvoirs Publics s'intéressent et soutiennent, par des crédits suffisants, les Associations symphoniques au même titre qu'ils soutiennent les Musées de peinture et de sculpture. L'art musical n'a pas comme les arts plastiques l'avantage d'offrir une « valeur marchande intrinsèque » en outre, de leur valeur morale qui peut s'accroître avec le temps. Immatériel, il ne subsiste aucune trace effective de l'exécution d'une œuvre. Mais cela ne doit pas être une raison pour qu'il soit considéré comme l'enfant pauvre des arts.

De leur côté, les Associations symphoniques ont le devoir d'aider à l'atténuation des charges de l'Etat pour entretenir ces « musées d'art musical » en constituant leurs programmes avec l'éclectisme indispensable. Le directeur artistique doit faire complète abstraction de ses opinions personnelles pour satisfaire toutes celles, si diverses, d'un auditoire.

D'autre part, la pénurie d'auditeurs aux concerts a pour cause l'insuffisance d'initiation musicale du public. C'est par l'Ecole qu'on arrivera à former le goût musical. L'enseignement de l'histoire de l'art musical avec audition, (et le disque est aujourd'hui le meilleur et le plus persuasif des moyens de convaincre) doit avoir dans l'enseignement une place au moins aussi importante que l'histoire des arts plastiques.

Il conviendrait que l'Etat facilite actuellement la vie si difficile des Associations symphoniques en les exonérant totalement des taxes d'Etat (ce qui ne ferait qu'une minime moins-value dans ses recettes) et en réduisant au plus juste les droits des pauvres.

Il faudrait aussi que certains ailleurs, pas tous, et certaines grandes vedettes, pas toutes non plus, diminuent leurs exigences parfois trop empreintes d'habitudes américaines.

Quant aux exécutants, artistes musiciens ou choristes, on ne peut vraiment leur demander plus que ce qu'ils font, puisque dans beaucoup de groupements ils se partagent les recettes minimes et que, dans bien des cas, ils travaillent vraiment pour « l'amour de l'art ». — R. DELAUNAY.

M. A. DUMAS

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE DIJON

D'ïlon n'est pas mal partagé puisque nous avons un orchestre de 65 musiciens. Les concerts sont suivis par un public régulier et fidèle. Nous donnons depuis dix ans, quatre concerts chaque année. Nous sommes subventionnés par les Beaux-Arts, par la Ville, par le Département. Malgré ces conditions favorables, nos bénéfices matériels restent minimes et il faut rendre hommage à la bonne volonté désintéressée de nos musiciens, qui permet à notre Société de vivre. Il faut aussi, malheureusement, constater qu'un tel effort est limité. Pour donner plus de concerts, pour les préparer mieux, il faudrait que les musiciens soient réellement rétribués. Et la chose serait possible si le gros public venait à nous, si les 1.100 places du théâtre étaient toujours occupées. Mais ce maximum est exceptionnel : la culture musicale ne s'étend pas au delà d'un certain cercle insuffisamment vaste. Et c'est là que réside, il me semble, le point faible de notre organisation, et sans doute de bien d'autres. Le véritable remède est dans une éducation musicale des enfants et des jeunes gens, à l'école et au lycée.

Cette question est à l'ordre du jour, souhaitons qu'elle soit enfin résolue. Espérons de plus nombreux publics, et les Concerts symphoniques prospéreront. — A. DUMAS.

M. CHARLES FONSAÏNE

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE NIMES.

Hélas ! il faudrait pour une vie normale de nos Concerts symphoniques beaucoup d'aides qui se refusent : des subventions sérieuses des municipalités ou de l'Etat, des exonérations de taxes, des prix réduits consentis par les éditeurs (?), des facilités accordées par les syndicats de musiciens..., etc.

Ce sont beaucoup d'hydres à abattre ! Quant aux mécènes particuliers, ils sont rares et finissent souvent par se décourager devant le moindre résultat de leur généreuse initiative.

Au point de vue programmes, l'estime que, tout en donnant au public des œuvres qu'il connaît et qu'il aime, il convient de forcer son éducation en lui imposant des œuvres modernes. Il s'y fera fatalement. Donc, les programmes doivent être soigneusement éclectiques.

Conclusion : il faut continuer à lutter pour la conquête des facilités qui nous sont indispensables... et garder la foi !

(Il est vrai que je suis optimiste de tempérament !) — CHARLES FONSAÏNE.

M. HENRI GAGNEBIN

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE GENÈVE.
MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE.

Le difficile problème d'équilibrer le budget des Concerts symphoniques est résolu, tant bien que mal, de façon variable suivant les pays et les coutumes. La forme Association, adoptée pour la plupart des orchestres parisiens, n'est pas l'idéal, mais elle s'est avérée viable, ce qui est déjà beaucoup. Il serait, sans doute dangereux de l'abandonner pour courir des aventures. Cependant, ne pourrait-on améliorer la situation des musiciens qui constituent ces Associations en créant des Comités de patronage chargés de recueillir des fonds ? Il se trouve tout de même encore des hommes politiques, des financiers, des gens influents pour qui le sport n'est pas tout et qui pourraient intervenir utilement auprès des Pouvoirs publics ou frapper à la porte des particuliers. Ce moyen, qui fait vivre ailleurs les Sociétés symphoniques, aiderait efficacement les Associations parisiennes.

Les programmes ? Autre problème complexe que les chefs d'orchestre, dans leur ingéniosité, ont déjà retourné dans tous les sens. Ici encore ne pourrait-on intéresser le public lui-même à la composition des programmes ? Cela au moyen d'un plébiscite annuel qui serait sans doute suggestif. Ce procédé a été employé avec succès ailleurs. Il tend aussi à faire prendre au public conscience de lui-même. — HENRI GAGNEBIN.

M. J. LAJOINIE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES CONCERTS SYMPHONIQUES DE PÉRIGUEUX.

Je suis depuis huit ans secrétaire général du Comité des Concerts symphoniques de Périgueux, Société de soixante-dix exécutants, tous amateurs, à deux ou trois exceptions près. Depuis huit ans je lutte de toutes mes forces pour que cette Société vive, et pour qu'elle remplisse son but initial : la divulgation au grand public des plus belles œuvres classiques et modernes. Lutte de tous les instants : contre les musiciens d'abord. Indifférence complète des édiles municipaux qui rognent sans cesse des subventions qu'ils prodiguent sans compter par ailleurs aux Sociétés sportives ou politiques.

Pendant plusieurs années, nous avons (étonné, tout en faisant des prodiges pour équilibrer notre budget, ceci en donnant des représentations lyriques dont le bénéfice venait atténuer le déficit de nos concerts. Mais là n'était pas la solution, et il nous fallait, d'autre part, pour être fidèle à notre programme, attirer le public à nos exécutions tout en lui faisant entendre, un peu malgré lui, une œuvre moderne ou des pages classiques peu connues.

Enfin, après avoir essayé sans succès de trouver quelque mécène dans notre bonne ville, nous avons réussi à nous attacher un petit noyau d'habitues en instituant un véritable abonnement à nos concerts.

J'aurais de le dire que nous travaillons sans cesse à faire reprendre goût à la musique à notre jeunesse des écoles, en la conviant à nos concerts pour un prix de place dérisoire, bien secondés, en cela, par les chefs d'établissement qui nous sont de précieux auxiliaires.

Grâce à tous ces facteurs, nous sommes parvenus à boucler péniblement mais sûrement notre budget et avons, dès lors, acquis la certitude que notre Société vivra !

Bien que notre exemple constitue un cas particulier, je reste persuadé que les Concerts symphoniques, bien que très menacés, doivent se relever et peuvent vivre. Je vois pour une part comme remède à leur triste situation actuelle :

1° Le dosage adroit des programmes, dans lesquels une large place sera faite aux œuvres aimées de la masse (dût la critique se lamenter sur la trop grande uniformité des exécutions) ;

2° Intensification des abonnements, qui aura pour résultat de constituer, en même temps qu'une recette saine, un noyau d'habitues et de connaisseurs, qui seront les meilleurs propagandistes de la bonne cause. Dans le même ordre d'idées, appel à la jeunesse intellectuelle qui, une fois convaincue, saura communiquer autour d'elle sa foi magnifique en un avenir meilleur.

3° Enfin et surtout, intervention des pouvoirs publics, de l'Etat comme de la commune, par la distribution aux Ecoles de Musique (plus nécessaires que jamais) et aux Sociétés symphoniques, de subventions raisonnables, que permettront aujourd'hui les larges plus-values budgétaires. — J. LAJOINIE.

M. FRÉDÉRIC LAUTH

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS SYMPHONIQUES DE CARCASSONNE.

Comment permettre aux Concerts symphoniques de vivre ? Je vous demande la permission de vous conter, en quelques lignes, les aventures de l'Association symphonique de Carcassonne que j'ai fondée en 1895 et que j'ai l'honneur de présider depuis cette époque.

A mon avis on devrait commencer par modérer sinon annihiler l'hostilité systématique du fisc.

Je dis hostilité parce que cette administration envisage les questions d'une façon tout à fait différente suivant les régions.

Pourquoi certaines Sociétés (je parle des Sociétés d'amateurs analogues à la nôtre dont les membres exécutants non rétribués, payant même une cotisation, donnent, à bureaux fermés, des auditions à des membres honoraires dont la cotisation annuelle est uniquement destinée à couvrir des frais matériels) pourquoi dis-je ces Sociétés sont-elles traitées différemment, la régie exigeant de certaines les taxes d'Etat et droits des pauvres à chaque audition non publique, tandis que d'autres sont dispensées de les acquiescer.

J'ai refusé, en 1924, de payer ces taxes et j'ai été amené, en qualité de président de ma Société, devant le tribunal correctionnel de Carcassonne, puis devant la Cour d'Appel de Montpellier qui ont respectivement débouté la régie de ses prétentions et l'ont condamnée aux frais.

L'arrêt de Montpellier, non approuvé par la Cour de Cassation, nous a remis en présence, à Toulouse, où la Cour d'Appel a rendu à son tour un arrêt favorable, en partie seulement, à la régie. Celle-ci, non satisfaite, a encore obtenu de la Cour de Cassation un nouveau renvoi devant la Cour d'Appel d'Agen et a reçu finalement, en 1928, la satisfaction qu'elle cherchait depuis trois ans.

En résumé, nos Concerts symphoniques ont comparu une fois devant le tribunal correctionnel de Carcassonne, trois fois devant des Cours d'Appel, et deux fois devant la Cour de Cassation pour être finalement condamnés à acquiescer ses taxes, alors qu'il leur était impossible d'équilibrer leur budget sans recourir aux libéralités de certains de leurs membres.

Le résultat acquis par la Régie est le suivant. Notre Société découragée et ruinée, demeure dans l'inactivité et attend des jours meilleurs.

Conclusion : On pourrait penser que le fisc était désireux de faire établir en sa faveur une jurisprudence qui lui aurait permis d'accroître la matière imposable (suivant l'expression qui lui est chère) en imposant les nombreuses Sociétés d'amateurs qui continuent à jouer d'une tranquillité dont elles ne connaissent pas le prix. C'est une erreur. Rien n'a été modifié, ce qui prouve bien que la modération que je propose pourrait être obtenue très facilement. — F. DE DÉRIC LAUTH.

M. LAZARE-LÉVY

PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE.

Le mal, tout le mal provient de ce que Paris où il y aurait place pour trois ou quatre Associations symphoniques en possède huit (au moins !). — LAZARE-LÉVY.

M. A. MARIOTTE

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ORLÉANS.

Les Sociétés symphoniques, en province, ne peuvent vivre que par le mécénat. Si les mécènes manquent (ce qui est le cas à Orléans), elles ne peuvent compter que sur... le dévouement et le désintéressement de leurs membres (c'est encore notre cas).

Deux mesures, cependant, pourraient rendre leur existence un peu moins précaire dont : 1° La suppression ou tout au moins la diminution des taxes certaines comme la taxe d'Etat de 7,20 % est vraiment odieuse si l'on songe que les cinémas et les bals ne paient que 3,60.

2° Un peu plus de générosité de la part des éditeurs, qui ont l'habitude de nous imposer, pour la location de leurs matériels, des conditions draconiennes, souvent prohibitives (et ce, au plus grand préjudice des auteurs). — A. MARIOTTE.

M. AMABLE MASSIS

DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DE TROYES.

Les quelques remarques que j'ai pu faire sur le fonctionnement de l'enseignement musical et des Concerts symphoniques, sont basées sur ces points principaux : l'émurie d'auditeurs, indifférence générale du public vis-à-vis de la musique et de ce qui en découle, négligence de la part des musiciens des principes de solidarité entre eux : Association, syndicat, etc.

L'élévation des budgets des grands Concerts par des subventions n'apporte qu'un remède provisoire, il faut voir plus loin et penser plus profondément.

En France, l'instruction musicale, à part quelques efforts locaux, est arrivée au point culminant de sa faiblesse. Il faudrait donc s'attaquer à cet enseignement, le rendre réel, obligatoire pour réserver quotidiennement quelques heures à l'éducation physique et des Beaux-Arts, la santé morale et physique des enfants est aussi appréciable que l'ingestion irraisonnée de tout ce que l'on veut faire apprendre à des enfants de 10 à 11 ans ; nous aurions ainsi, d'ici dix années, un public plus averti, un nombre d'auditeurs plus considérable pour les concerts et il serait peut-être possible d'espérer des temps meilleurs pour nos grandes Associations symphoniques.

La musique mécanique fait de grands progrès ; par elle, les musiciens doivent avoir un auxiliaire et non un concurrent.

Les directeurs des Ecoles et Conservatoires nationaux de France font, en ce moment, avec la précieuse collaboration de la C. T. I., un effort qui, il faut l'espérer, conjugué avec les vœux formulés par la Commission pour la Renovation de la musique, apportera enfin à la musique l'appui qui lui manque ainsi que l'aurore qu'elle mérite dans l'intellectualité française. — AMABLE MASSIS.

M. J. MOUQUET

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE ROUBAIN,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES DIRECTEURS D'ÉCOLES ET CONSERVATOIRES NATIONAUX.

La composition des programmes, l'organisation des orchestres, ne font rien à l'affaire. La vérité est ailleurs. On ne trouve, en France, pour la véritable musique, ni argent, ni public. A ces maux, s'ajoute la centralisation.

De l'argent, d'abord. Vous parlez de l'Etat mécène... Le budget des Beaux-Arts, misérable en 1914, est aujourd'hui, en regard des milliards dépensés par ailleurs, un scandale national qui rejaitra plus tard sur le régime, car il n'est pas dans la tradition. Des chiffres datant de la Révolution de 89 en font foi.

Notre situation en province est lamentable. Elle souffre, en plus du manque d'argent et de public, des traitements dérisoires offerts aux professeurs de nos Ecoles de musique.

Les artistes étrangers ont besoin de se faire consacrer à Paris, et font, vis-à-vis des Associations parisiennes, les sacrifices matériels nécessaires. Nos vedettes françaises ne peuvent se dispenser d'apparaître de temps à autre sur les programmes de ces grands concerts. Cela permet aux uns et aux autres, le

sacrifice une fois consenti et la « consécration » établie, de « poser » leurs conditions en province.

Pour la vente ou la location des œuvres, les éditeurs n'en usent pas autrement. Ni les pouvoirs publics, ni les vedettes, ni les éditeurs ne nous aident à former un public. Conséquences inéluctables : indifférence de celui-ci et, comme il faut économiser à la fois du temps et de l'argent, préparation des programmes insuffisante, notamment des œuvres modernes, ce, partout, y compris Paris.

Ceux qui sont sincères se sont rendu un compte exact du terrain perdu par la France. La crise musicale, sous toutes ses formes, en arrive à un tel degré d'acuité que le Gouvernement se doit de prendre position. Il ne peut continuer à envisager « l'amélioration de la race » sous un seul angle, celui du sport, son devoir, et son devoir très net, consiste à ne pas tout accorder aux uns, tout refuser aux autres. Il doit distraire, et à brève échéance, des nombreux milliards de notre formidable budget national, quelques humbles millions en faveur de notre lamelle et ridicule budget des Beaux-Arts. Nos grands malades auront dû fait d'entrer en convalescence. — J. MOUQUET.

M. E. RATEZ

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE LILLE.

Les Sociétés symphoniques ont besoin :

1° D'être plus largement subventionnées par l'Etat, par les villes et par les Conseils généraux des départements ;

2° D'être exonérées des taxes qui leur prennent au minimum 15 % des recettes ;

3° D'obtenir des éditeurs de musique des prix réduits pour l'achat ou location des œuvres nouvelles ;

4° D'établir la rémunération des sociétaires sur le système au prorata des bénéfices et non d'après les tarifs syndicalistes qu'il est impossible d'appliquer dans la plupart des cas.

Les œuvres classiques doivent faire le fond des programmes, mais une œuvre nouvelle devrait figurer sur chacun d'eux. — E. RATEZ.

M. ARTHUR DANDELOT

IMPRESARIO.

Aucune ville au monde ne possède un nombre de Concerts symphoniques semblables à celui qu'on enregistre à Paris, cependant, quoique malheureusement pas toujours, il y a parfois beaucoup de public dans les différentes salles où se donnent leurs séances. Pourquoi faut-il, hélas ! constater l'attrance toujours prédominante des œuvres archi-connues au détriment de la production nouvelle ou même d'anciennes pages qu'il serait légitime de tirer de l'oubli.

Aussi est-il facile au critique, plus que tout autre biaisé, de s'insurger contre la redite permanente des Symphonies de Beethoven, les Festivals Wagner ou la musique russe (représentée par les pages les plus populaires). Mais il suffit d'avoir l'œil, non pas « la queue de la poêle » mais un simple bâton de chef d'orchestre pendant un certain temps pour savoir quel ragot, pimenté ou non, préfère le consommateur musical. Donc, il s'agit là, surtout, de la question recette, du résultat pécuniaire primant toute initiative artistique vouée au demi-succès ou même au four noir.

Quel remède à cela ? Subvention ? Commandite ? Exploitation de l'auteur fortuné ? Soliste en renom figurant sur l'affiche ?

Subvention. — L'Etat, on le sait, fait un léger effort en ce sens et le budget actuel prévoit même un peu d'amélioration aux si modestes sommes allouées jusqu'ici. Mais combien cela pèse peu dans un budget qui comporte tant de dépenses et dans lequel la taxe de l'Etat et le droit des pauvres pèsent si lourdement. A l'étranger, en Allemagne surtout, l'appui gouvernemental est considérable et, par cela même, d'un effet réel, mais chez nous c'est un simple palliatif à une situation difficile.

Commandite. — Là, réside assurément le meilleur remède, mais à la condition cependant que l'apport financier soit indépendant de toute gestion artistique. Seul, le chef d'orchestre doit être maître du choix de ses programmes et de composer sa phalange instrumentale à son gré. C'est ainsi que l'on a procédé à l'O. S. P., ce qui n'a pas tardé à produire d'excellents résultats.

L'Orchestre Straram est également sous la dépendance absolue de son chef, soutenu dans ses efforts par un mécanisme intelligent. C'est là, d'ailleurs, l'explication de la hardiesse apportée parfois dans la composition de l'affiche, où voisinent, avec intelligence, Haydn, Mozart et les productions du modernisme le plus avancé.

Les Concerts Colonne et Lamoureux forts de leur vieille et solide réputation, vivent de la force acquise et de l'attraction de leurs programmes, sans le moindre appui. C'est là un beau courage car la tâche est rude de monter chaque semaine deux concerts, même parfois trois (comme c'est le cas pour Lamoureux qui donne périodiquement des séances au Trocadero). Néanmoins, il serait bon que, à l'instar des Concerts Paderewski, un Comité de membres donateurs soit constitué pour couvrir les frais de galas exceptionnels et aussi pour améliorer le résultat final des saisons difficiles.

La Société des Concerts du Conservatoire, vaillante doyenne, ne dispose que d'une salle aussi petite qu'excellente, où il est difficile d'atteindre un chiffre suffisant. Elle trouve quelque appui auprès de la « Société des Amis de la Société des Concerts du Conservatoire », mais ce qu'il faudrait souhaiter, c'est que ceux-ci aient la hardiesse de contribuer à l'exécution d'un vaisseau plus ample, plus confortable, plus moderne.

Exploitation de l'auteur fortuné. — C'est à de bien rares exceptions qu'il est fait appel, par nos Associations symphoniques, à un appui de ce genre et il faut dire de suite qu'il ne s'agit pas là d'une spéculation, mais simplement d'une large participation aux dépenses entraînées par la mise au point de certaines œuvres.

Soliste en renom. — Il n'est pas niable que le public aime le virtuose ou le chanteur célèbre et que la présence de ceux-ci est d'une grosse influence sur la recette. C'est pourquoi il y a souvent gros avantage à assurer un fort cachet à une vedette dont la présence bonifiera le résultat dans de notables proportions.

Mais là encore, je voudrais voir se constituer des protecteurs de nos jeunes artistes de valeur, ce qui permettrait de leur assurer une juste indemnité au même titre que les commanditaires soutiendraient les productions des compositeurs non consacrés.

C'est alors, si la subvention était vraiment importante, si les Associations se trouvaient à l'abri des risques et même pourvues, en fin d'année, d'un revenu certain et digne de leur travail, c'est alors qu'on pourrait, sans courir le reproche d'un Comité d'instrumentistes, s'en tenir à imposer (comme l'a fait récemment M. Albert Wolff) les Symphonies de nos auteurs français jusqu'au jour où les

auditeurs, ayant pénétré l'intérêt de ces œuvres, les apprécieraient au même degré que celles qu'ils admirent actuellement et qui les attirent de préférence dans nos concerts. Place plus large pourrait ainsi être faite aux jeunes musiciens qui, alors, auraient peut-être cette aubaine de ne pas se voir jouer une seule fois ! Puis, grâce à l'appui pécuniaire des mécènes, le nombre des répétitions pourrait être multiplié et il est bien certain que l'exécution (surtout en ce qui concerne les nouveautés) s'en trouverait très améliorée. Or, il n'y a pas le moindre doute que la mise au point d'une interprétation est de la plus haute importance et qu'une œuvre de talent peut être méconnue, discréditée par suite d'études insuffisantes.

En résumé, nous voudrions voir se constituer, pour chacune de nos Associations symphoniques, un groupe d'Amis composé, non pas de limités et peu généreux soutiens, mais de véritables mécènes désintéressés, amoureux du Beau et heureux de participer à la diffusion du plus noble des Arts. — ARTHUR DAN-DELLO.

M. MICHEL DIGARD

EDITEUR.

La seule solution est, je crois, de supprimer un certain nombre d'associations. Supposons deux grandes sociétés de concerts, commanditées par le ministère des Beaux-Arts, donnant leurs séances dans de très vastes salles (Pleyel, Trovadero) et publiant leurs programmes, la masse du public sera obligée d'y venir, et, pour entendre La Pastorale, devra subir (?) l'ughy. Mais le public select viendra pour l'ughy. La salle sera pleine. Libre d'ailleurs au mécène de s'exercer sur le terrain qu'il lui plaît, mais c'est là une base trop aléatoire pour y bâtir des organisations de concerts officielles et durables.

En résumé, il y a, à mon sens, trop de concurrence. Aussi je crois que la crise actuelle fera s'éliminer d'elles-mêmes plusieurs associations. « Laissons faire le temps, la sagesse, etc. » le Courrier Musical ». — MICHEL DIGARD.

M. GEORGES AVRIL

CRITIQUE MUSICAL, A NIORE.

Il est hors de doute que le grand public soit rebelle à la nouveauté artistique — et cela n'est pas nouveau. Il ne l'accepte qu'à petites doses et soigneusement enrobée, comme un médicament suspect. D'autre part, les artistes contemporains doivent recevoir l'audience du public et une partie de ce dernier tient justement à être mis au courant des tendances et des formules nouvelles. Enfin, le « panachage » des programmes, auquel on pourrait penser, est un expédient qu'on ne saurait conseiller. L'audition successive d'œuvres conçues selon des esthétiques trop distantes n'est agréable pour personne et, pour certains, est véritablement pénible. La solution du problème réside peut-être en la création de « cycles » dont certains, assurant la recette, permettraient de supporter le déficit, au moins le manque à gagner provenant des autres. Cette solution aurait encore l'avantage d'écarteler l'éclectisme fâcheux qui préside à l'élaboration d'un trop grand nombre de programmes ; elle contribuerait aussi à l'éducation (qui n'est à vrai dire qu'une accoutumance) du grand public.

En ce qui concerne le côté financier de l'affaire, le principe de l'Association, mais étendu des exécutants au public, paraît devoir être encouragé.

Ce serait la fusion du mécène officiel (il faut obtenir que les Associations de concerts reçoivent une subvention de l'Etat et de la ville) et du mécène particulier, celui-ci fragmenté en porteurs de parts entraînant un abonnement à toutes les soirées organisées par l'Association.

Quant à la radio-diffusion, qui entraînerait naturellement le paiement de droits, elle augmenterait les encouagements des Associations envisagées. Il n'est pas à craindre qu'elle diminue le nombre des auditeurs présents dans les salles n'étant jamais aussi satisfaisante que l'audition directe.

Pour résumer : division des programmes en « cycles » et du mécène en actions abonnées. Si le nombre de ces actions est suffisant on obtient du coup le dégrèvement, car il s'agit alors d'auditions privées ne donnant pas lieu à la perception des taxes. — GEORGES AVRIL.

M. GEORGES AUDRAIN

CRITIQUE MUSICAL, A NIORE.

Le mal à évolution lente dont souffrent les Concerts Symphoniques a de multiples racines. Voici, à mon sens, quelles sont les plus profondes :

1° L'ignorance musicale par trop grande de la masse, surtout mise en présence de la complication des formules modernes.

2° L'attrance qu'exerce sur cette masse, précisément en raison de son ignorance, la musique vulgaire mais facile des danses, celle aussi des opérettes du genre américain.

3° La concurrence, chaque jour croissante, de la radio-diffusion et de la musique mécanique.

Il reste donc, pour saper le mal dans sa base, à tenter l'éducation musicale du peuple, à élever son goût artistique, à orienter ses préférences vers un idéal enfin accessible à sa compréhension éclairée.

Il faudrait procurer à l'écolier de fréquentes et saines auditions d'œuvres classiques et modernes, judicieusement choisies, créer des chorales et des orchestres scolaires au fonctionnement régulier ; bref, réaliser et sur une plus large échelle encore que ne le prévoit l'actuel directeur de Dijon, la musique obligatoire à l'école, au lycée et au collège.

Mais, en attendant que surgisse cette génération transformée, que tous ceux qui souhaitent voir durable aux Concerts symphoniques fassent œuvre de propagande en leur faveur. Qu'ils demandent aux pouvoirs publics, aux municipalités de les aider, de les alléger de leurs taxes ; aux mécènes de les soutenir de leur argent.

Quant à la composition des programmes, le champ en est assez vaste pour la rendre séduisante à tous, y compris la critique. C'est une question d'habileté et de dosage. — G. AUDRAIN.

M. R. BALLIMAN

CRITIQUE MUSICAL.

La multiplicité des Concerts symphoniques — en ce qui concerne Paris — n'est-elle pas un obstacle à leur existence ? La production s'accroît sans qu'augmente guère la capacité d'absorption du public. Le mécène ? Souhaitable, s'il est d'initiative privée. Les programmes ? Présenter, comme

certaines le font, à chaque séance une nouveauté entourée, pour la faire avaler, de morceaux de résistance — et répéter celles qui témoignent de valeur au lieu de les enterrer toutes — ou presque toutes — après une seule audition. La foule est lente à adopter ce qui la sort de ses habitudes ; et il faut pourtant agrandir, renouveler le répertoire pour en éviter l'usure. — R. BALLIMAN.

M. S. BATAVIER

CRITIQUE MUSICAL, A AMSTERDAM.

Nous n'ignorons point, et le cas se présente dans presque tous les pays, que les recettes encaissées par les associations de concerts symphoniques, ne permettent pas de couvrir les frais d'exploitation. Ah ! cette question d'argent ! Si l'on tient compte du rôle social de la musique et du fait qu'à présent on le exige de la vie matérielle imposent des obligations multiples, le besoin d'émotions intérieures, de jouissances intellectuelles se fait sentir d'une façon angoissante, on s'aperçoit non sans tristesse que le nombre des gens susceptibles de s'émouvoir et de se passionner pour un concert, devient de plus en plus restreint. Constatons avec une certaine fierté, que le public de nos salles de concerts constitue un auditoire quelque peu aristocratique, un public d'élite, et notons qu'il s'agit effectivement d'une minorité imposante, et que ce sont à peu près les mêmes personnes qui fréquentent les concerts.

Quels sont les remèdes pour améliorer le sort des musiciens ? Il me semble qu'il y a lieu :

a) D'augmenter le prix des places à l'exception des petites places.

b) D'augmenter considérablement la subvention. Vous dirai-je que l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam a pu recueillir une subvention égale à un million trois cent mille francs, et que même cette somme ne suffit pas pour couvrir tous les frais d'exploitation !

c) La question des mécènes ! N'y aurait-il pas à Paris de riches amateurs de musique qui pourraient contribuer à sauver les grandes Sociétés orchestrales ? Cela permettrait aux instrumentistes de rester attachés à la Société dont ils font partie et qui ne semble pas être le cas à présent.

En ce qui concerne les programmes des concerts, il est un fait incontestable que les classiques feront toujours les meilleures recettes. Espérons fermement qu'on pourra triompher des difficultés matérielles et qu'une période plus favorable ne tardera pas à se présenter pour récompenser comme il convient la ténacité et le dévouement dont les musiciens français ont fait preuve jusqu'ici ! Et souhaitons vivement que les circonstances permettent bientôt aux divers orchestres de Paris, sous la conduite de leurs chefs admirables, de venir pendant la saison, à Amsterdam et d'autres villes de Hollande pour se faire acclamer. — S. BATAVIER.

M.- JOSÉ CANERI

LE CAIRE.

L'enquête que vous préconisez s'inspire trop de la maieutique chère à Socrate. Dans l'exposé du problème, vous indiquez déjà comme causes du péril la composition des programmes, l'organisation intérieure, l'absence du mécène. Je ne crois pas que la soit le mal.

Si nos concerts symphoniques font machine arrière, la faute n'en est ni aux programmes, ni à l'organisation, ni à l'absence de commanditaires, mais au seul public. Le public est intorquable, gâté, pourri jusque aux moelles par la musique nègre importée d'Amérique. Tout autre bruit le fatigue.

Longtemps encore, les étroites idées d'outre-océan, leur puritanisme — ô ironie ! — orientée vers le concret, c'est-à-dire vers la jouissance immédiate et bête, pesera d'un poids désespérant sur l'hellenisme de notre civilisation.

Si vous voulez que les choses aillent mieux, il faut éduquer l'oreille des générations montantes, tout comme on éduque leurs muscles et leurs cerveaux. A l'école, on accoutumera nos enfants à entendre de la bonne et belle musique — ce qui est la chose la plus facile du monde grâce au perfectionnement du gramophone.

Et par le recrutement intensif des auditeurs, le poignant problème qui nous préoccupe se trouvera résolu ipso facto. — JOSÉ CANERI.

M. FRANÇOIS CIVIL

CRITIQUE A GÉRONE.

Le succès d'une entreprise de concerts symphoniques dépend, à mon avis, du parfait équilibre entre la personnalité du chef d'orchestre, le choix des œuvres, le degré de force des exécutants, et finalement la disposition du budget.

La base des concerts symphoniques doit reposer sur une Société des Amis de la musique, à cotisations mensuelles et même à action, en échange de certaines facilités accordées pour l'Assistance aux auditions. En plus, dans les villes qui possèdent un théâtre municipal on devrait obtenir, en guise de subvention officielle, le droit d'en user sans d'autres frais que ceux de personnel et de lumière.

Les musiciens, sociétaires ou non, doivent toucher leurs honoraires pour les répétitions et les concerts. — FRANÇOIS CIVIL.

M. A. LIMA CRUZ

CRITIQUE MUSICAL (PORTUGAL).

Incontestablement les concerts symphoniques traversent une crise très pénible, douloureuse, dramatique, il s'il faut tout dire, mais il est difficile d'en démêler toutes les causes et encore pire de les analyser dans quelques lignes. Constatons en tout cas que ce n'est pas l'exécution d'œuvres modernes qui cause cette crise. Souhaitons au contraire de voir figurer souvent aux programmes symphoniques les belles œuvres de Schmitt, Ravel, Dukas, Roussel, et combien d'autres !

La crise vient du public d'après guerre qui ne s'intéresse, qui condamne toutes les manifestations d'art pur, et veut des distractions plus brutales et ainsi déserte les concerts symphoniques (au moins à Lisbonne, le cas s'est fait sentir ; dans la courte période d'une année, deux orchestres ont été victimes de cet abandon).

L'art, comme la vie, ayant toujours consisté en alternatives d'ombre et de lumière, nous démontré que dans ce moment nous traversons des jours désolément tristes, très sombres ; c'est le règne du jazz-band, de Joséphine Baker... Souhaitons ardemment de sortir bientôt de cette ombre, pour entrer dans une nouvelle période éclatante de lumière ! — M. A. LIMA CRUZ.

M. ANDRÉ HIMONET

CRITIQUE MUSICAL.

La crise des concerts symphoniques ?

Elle devient de plus en plus aiguë parce que le nombre de ces concerts se multiplie sans cesse, tandis que la somme des auditeurs demeure à peu près constante.

Toutefois de côté la Société des Concerts du Conservatoire, dont la clientèle n'a jamais bougé. Avant la guerre, le Colonne et le Lamoureux du dimanche suffisaient à tous les besoins. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une dizaine de séances d'orchestre par semaine !

La conclusion est facile à tirer. Qu'on recrute une foule d'auditeurs nouveaux, ou bien qu'on réduise le nombre des concerts. Impossible d'échapper à ce dilemme, si ce n'est par la lusinge du mécénat.

1° Peut-on espérer vraiment élargir beaucoup le public musicien ? Je ne le pense pas. A cette question est liée celle de la composition des programmes. Certes, elle n'est pas toujours parfaite, et il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Mais admettons que l'idéal soit atteint, on approche, à tout coup. Qu'en résulte-t-il ? L'amateur sera tout de même forcé d'opter pour tel concert à l'exclusion des autres, puisque tous ont lieu en même temps ou presque, le samedi et le dimanche. Le choix sera rendu plus pénible et voilà tout.

2° Diminuer le nombre des concerts ?

C'est souhaitable. Mais comment faire ? Que les Sociétés intéressées s'entendent entre elles à ce sujet, si elles le peuvent et si elles le désirent, ce dont je doute.

Voilà donc examinés les deux termes du dilemme. Pour le premier, un peu se dégage : qu'on désembouteille un peu le « week-end » au profit des jours ordinaires. Il n'y a pas de raison pour qu'on boude irrémédiablement des manifestations symphoniques qui auraient lieu le mardi, le mercredi ou le jeudi, en soirée cette fois. M. Straram le sait bien.

On pourrait, de la sorte, exciter plus efficacement l'appétit des mélomanes, faire sortir de leurs pantoufles un certain nombre d'apathiques, mais finalement, je ne crois pas qu'il s'ensuive une augmentation bien considérable de l'effectif des auditeurs.

Force est donc de ressasser cette constatation : trop de sociétés, trop de concerts. Impossible d'arriver à équilibrer l'offre et la demande autrement que par une réduction sévère de l'offre, c'est à dire la disparition de quelques-unes des sociétés existantes.

Le problème serait tout de suite résolu, avec un dictateur qui trancherait dans le vif. Autant dire... qu'il est insoluble.

3° A défaut de l'impossible et dure solution, le mécénat apporte un palliatif, et qui n'est pas nouveau. Mais qu'il soit le fait de l'Etat ou de particuliers désintéressés, il vaut moins par l'importance des subventions que par le discernement avec lequel elles sont réparties. Ici intervient une notion de qualité qui paraît difficilement compatible avec notre régime démocratique.

On rêve d'un comité de compétences intègres, trônant dans l'absolu, n'ayant souci que des intérêts supérieurs de la musique, distribuant avec une impitoyable et juste inégalité, une manne inépuisable.

Chimère encore...

Quant à la question de savoir si il est préférable que les musiciens d'orchestre soient des salariés ou des associés, c'est à eux d'en décider. — ANDRÉ HIMONET.

M. J. JANIN

COMPOSITEUR ET CRITIQUE MUSICAL.

La consommation de la musique est, comme toute autre, soumise à la loi de l'offre et de la demande. S'il est plus offert de musique symphonique qu'il n'en est demandé, les affaires de nos sociétés ne peuvent être que difficiles. Et c'est le cas. Le problème essentiel est donc de renverser cette proportion fâcheuse. Il est d'ordre éducatif avant tout, car il s'agit de créer à la musique un public plus vaste, mieux informé et plus exigeant. C'est une œuvre de longue haleine, dont le plan ne peut être abordé ici.

Ce public qu'on s'efforcera de préparer, il faudra répondre à son attente. Nous touchons ici à votre première question : la composition des programmes. Un programme sainement équilibré veut un plan, une ligne esthétique préconçue. Pratiquement et sauf exception, c'est le confusionnisme absolu. Là encore, le problème est éducatif, car la confusion de l'art vient de la confusion des esprits, qui vient de la confusion des idées. Le mal est général et ne sera traité que par des mesures d'ordre général. En attendant, on pourrait toujours éviter de désarçonner l'auditeur par de brusques chutes de niveau entre les numéros successifs d'un même programme. Cette réforme facile, à elle seule, serait un grand progrès.

Un plan d'organisation intérieure des sociétés de concerts est impossible dans l'ignorance de cet élément capital la recette : ce qui nous ramène aux questions soulevées plus haut.

Le mécénat est excellent à condition d'être entièrement désintéressé. Vertu difficile, surtout pour l'Etat, qui a toujours des créatures à placer.

En résumé, votre enquête ne peut être localisée dans son objet et touche à un « complexe » de facteurs psychologiques et sociaux auxquels les solutions trop particulières ne changeront pas grand-chose. — J. JANIN.

Mme THÉRÈSE LEFORT

CRITIQUE MUSICAL.

Il y a vingt-cinq ans, Paris qui comptait trois millions d'habitants, dont 4000 amateurs de musique, ne possédait que deux Associations régulières et prospères de concerts symphoniques, Colonne et Lamoureux. Combien y a-t-il actuellement d'amateurs de musique et d'Associations de concerts ? Toute la donnée du problème angoissant est là, sans doute.

Prenant les choses telles qu'elles sont, les Associations auraient peut-être avantage à donner chaque année deux séries inégales de concerts : une courte série pour des abonnés et la presse, auxquels seraient réservées les premières auditions, un plus grand nombre de concerts populaires, dont la presse devrait s'abstenir charitablement de critiquer les programmes, se bornant à parler des solistes qui y participent.

Par ailleurs, faire appel pathétique aux mécènes, aux « membres honoraires » aux abonnés, que sais-je, mais perdre l'habitude française de considérer l'Etat comme une inépuisable vache à lait dont les mamelles devraient alimenter toutes les Institutions sympathiques. — THÉRÈSE LEFORT.

M. CLÉMENT LOZANO

CRITIQUE MUSICAL, A BARCELONE.

Les Concerts symphoniques pour vivre ont besoin d'un soutien économique sous forme de mécénat. Ceci dans le but de ne pas épargner les répétitions, de préparer minutieusement et soigneusement les œuvres, élevant ainsi le prestige des orchestres symphoniques.

Le mécénat devrait être aussi large que possible, comprenant aussi des abonnés auxquels on réserverait des places pendant toute la saison de concerts, qui se subdiviseraient en séries, avec un renouvellement périodique de l'abonnement. Cet abonnement, en plus de leur procurer une certaine économie sur les prix, leur donnerait droit aux meilleures places.

Pour contribuer à augmenter cet abonnement et ce mécénat on pourrait donner après chaque série un concert réservé aux abonnés exclusivement par un grand soliste qui devrait prêter ce concours gracieusement.

On sait bien que le public va aux concerts non pour déchiffrer des énigmes sonores, sinon pour éprouver des émotions, des sensations agréables. Il ne cherche pas à torturer son imagination mais bien à la reposer. Or, pour harmoniser les goûts du public et ceux des critiques, il faudrait composer les programmes de façon à contre balancer les stridences des premières auditions ultramodernes (qui devraient figurer en petite proportion et dans la partie centrale du programme), par des œuvres consacrées. — CLÉMENT LOZANO.

M. A. MICHAUD

CRITIQUE MUSICAL, AU « PETIT TROUVEN ».

J'estime que tous les orchestres symphoniques devraient être organisés en participation, tant pour les auditions que pour les répétitions, suivant un barème établi d'après l'emploi et le rang de chaque musicien dans l'orchestre.

Les programmes devraient être composés d'une façon eclectique, c'est-à-dire comprenant de la musique classique, des ouvertures ou fragments d'œuvres lyriques et de la musique moderne.

Il faudrait tâcher d'obtenir des subventions de l'Etat et des villes et départements, mais surtout d'amener le ministre de l'Instruction publique à rendre obligatoire l'enseignement de la musique dans tous les établissements scolaires.

Ce qui manque, en effet, le plus aux concerts symphoniques, ce sont des auditeurs : les trois quarts des gens qui y assistent, y viennent par genre, par snobisme, sans avoir l'éducation musicale suffisante pour les apprécier.

Il faut élever une génération d'auditeurs et cela n'est possible qu'en s'adressant aux enfants en généralisant l'enseignement musical et l'éducation de l'oreille.

C'est cet enseignement musical, que tout le monde, en France, peut exercer sans diplôme ni étude préalable, qu'il faut réglementer et confier à des maîtres d'une compétence certaine et éprouvée.

Faire entendre aux enfants de bonne musique, leur en faire comprendre les beautés, leur en enseigner les principes, c'est préparer aux concerts symphoniques un auditoire nombreux et délaïré, c'est-à-dire fidèle. — A. MICHAUD.

Mme GILBERTE NEYRAC

CRITIQUE MUSICAL, A DETROIT.

Avant quitté la France il y a cinq ans, je ne me rends pas compte des conditions actuelles de la vie ; mais peut-être cela vous intéresserait-il de connaître l'organisation des grandes sociétés de concerts en Amérique.

L'orchestre symphonique de Détroit, comme les autres grands orchestres, est organisé en société à la tête de laquelle est un président assisté de cinq vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. Il y a en outre un comité de direction qui comprend 37 membres qui donnent généralement chaque année et combinent le déficit de la Société. Un comité de femmes se charge de recruter des adhésions de membres. Ceux-ci se divisent en membres actifs qui s'engagent à verser annuellement une somme supérieure à cent dollars et en membres associés (association membres) qui donnent une somme inférieure à cent dollars, il y a actuellement plus de 1.300 membres.

Le même concert est donné deux fois : le jeudi soir et le vendredi en matinée et la salle peut contenir deux mille auditeurs. Le prix des places est de un à trois dollars et, par abonnement, de 32, 24, 18 et 9 dollars pour la saison, d'après la place.

Mais il est évident que la recette ne saurait couvrir les frais énormes de l'orchestre dont les musiciens reçoivent un salaire qui leur permet de vivre sans recourir aux leçons ou aux cinémas : le chef-touche 40.000 dollars par an (1 million de francs) et le premier violon 175 dollars par semaine (140.000 francs pour la saison).

En somme, les Sociétés de concerts vivent exclusivement du mécénat. Mais alors qu'il n'y a qu'une Société dans chaque grand centre, à Paris le nombre en est si grand que l'intérêt et la bonne volonté sont facilement épuisés et n'arrivent pas à combler le déficit et pour la même raison la subvention de l'Etat paraît assez délicate, car à moins de subventionner toutes les organisations de ce genre, un choix s'imposerait.

Il n'y a pas dans ce pays les mêmes difficultés qu'en Europe en ce qui concerne les programmes. Les Sociétés de concert, comme tout ce qui touche aux arts dans ce pays, sont de date récente ; le public, avide de s'instruire, accepte également les classiques dont il n'a pas été rassasié et les modernes qu'il est curieux de connaître, même s'il ne les comprend pas toujours, cela fait partie de son éducation et nul peuple n'est plus désireux de s'instruire que cette jeune nation. Les programmes comprennent toujours une œuvre classique et deux modernes et leur composition incombe entièrement au chef d'orchestre. — GILBERTE NEYRAC.

DOCTEUR PAUL RAMAIN

DE LA COMPOSITION DES PROGRAMMES. — Question embarrassante, car je n'y vois aucune solution vraiment satisfaisante.

A mon avis les programmes devront être de trois sortes :

a) Une seule œuvre d'envergure avec trois classes de places.

b) Bipartite avec deux œuvres contemporaines et deux œuvres dites classiques.

c) Panachés, avec soliste central et œuvres variées.

Le terme « gala » serait de rigueur pour ces concerts.

Pour attirer le public, je préconiserai deux solutions :

1° Petite analyse du programme chaque semaine, portée à la connaissance du public.

2^e Concerts uniquement par abonnements annuels et se donnant à bureaux fermés.

Créer un bureau privé de quelques douzaines de mélomanes très riches serait la rêve. En Amérique et en Australie, cela existe et les concerts marchent splendidement. En France cela serait difficile à trouver car si l'on pourrait à la rigueur réunir 24 mécènes à 100.000 francs annuels, au bout d'un an, la moitié se retirerait de la combinaison. Les grosses fortunes musicophiles sont la minorité !

Reste le mécénat d'Etat. J'en suis très sceptique.

Reste une seule solution. Supprimer toutes les taxes sur les Concerts symphoniques.

Jamais l'Etat ne le fera ; ce serait d'un trop beau mécène ! Pas plus qu'il ne rendra la musique obligatoire dans les écoles et les lycées.

Et pour terminer je dirai cette suggestion : abolir les Concerts symphoniques pendant deux ou trois ans et écouter les phonographes !... Je vous assure qu'au bout de trois ans, si on recommençait les Concerts symphoniques avec artistes en chœur et en or, le public de tout acabit s'y jeterait !...

Enfin, suppression des places de faveur sauf pour les gens de métier... sans fortune, et jamais de radio diffusion, sauf cachet important donné par la Société de Radio. — DR PAUL RAMAIN.

M. L.-S. SNOEK

CRITIQUE MUSICAL (HOLLANDE).

Le libellé de votre nouvelle enquête n'est arrivé à l'heure même où les difficultés, menaçant l'existence de l'U. S. O. d'Utrecht viennent d'être vaincues — pour la saison courante — grâce à l'énergie du Comité.

Aussi a-t-on invité un grand nombre de personnes à assister à un concert gratuit, pour qu'après elles deviennent abonnées. Le succès a été satisfaisant, les vingt pour cent du nombre ayant consenti de se faire inscrire !

A Paris, où le nombre des abonnés des concerts est minime et où les salles doivent être remplies par une assistance peu liée à l'orchestre, payant par concert, les Sociétés des Concerts sont forcées de faire leur réclame pour chaque concert. Et la concurrence mutuelle relève encore considérablement le montant des frais. Les orchestres, étant en trop grand nombre en raison de celui des auditeurs, se nuisent.

Que les Sociétés de Concerts de Paris s'unissent d'abord sans aucun délai, pour trouver et exécuter ensemble un plan de campagne, tendant à assurer l'existence des musiciens, diminuer les frais d'organisation et prennent des mesures très sévères pour remédier à la crise actuelle. Par exemple, faire disparaître temporairement un orchestre et répartir les membres sur les autres orchestres. Le mécène doit être le fait du gouvernement, de la ville de Paris, de certaines Sociétés d'artistes, de mélomanes généreux, etc.

La question des taxes et de la radio-diffusion étant passagère et d'ordre moins important et urgent doit être remise à plus tard afin que les questions prépondérantes ne soient pas embrouillées sans nécessité.

En ce qui concerne l'idéal d'organisation intérieure pour les Sociétés de Concerts — il doit être difficile d'y atteindre.

Je crois que le système d'Utrecht est préférable à celui de Paris. Chez nous, les artistes d'orchestre touchent un salaire convenu. Ils font leur devoir de musiciens sans s'occuper des questions matérielles ou artistiques de l'orchestre ; le Comité et le directeur s'occupent exclusivement de ces questions.

Il peut arriver exceptionnellement que les recettes deviennent si pauvres que l'existence de l'orchestre soit en danger. Alors les artistes admettent, par esprit de corps, que, pendant quelque temps, une mesure de retenue sur leurs salaires soit appliquée. Mais ils ont une confiance absolue que le Comité trouvera les moyens pour sauver l'orchestre en faisant appel au public et au gouvernement et en poussant jusqu'à son extrême conséquence les mesures efficaces de réorganisation. — L.-S. SNOEK.

M. E. TOURAULT

CRITIQUE MUSICAL, A ANGERS.

Les Sociétés de concerts symphoniques doivent être soutenues par l'Etat, le Département, la Commune, et cela, dans la plus large mesure possible. Il ne faut pas laisser succomber à la tâche des dévouements financiers désintéressés, il ne faut pas laisser mourir, plus ou moins lentement, des institutions qui relèvent si grandement le niveau intellectuel et artistique de notre pays.

Si l'Etat subventionne quelques associations de concerts symphoniques, il se doit de ne pas retirer d'une main ce qu'il aura donné de l'autre. Si des taxes doivent être perçues, elles doivent être équitablement réparties et supportées, non pas seulement par les institutions artistiques musicales.

Je suis assez partisan de la radio-diffusion. Telle œuvre transmise par T. S. F. prédisposera le sans-filiste à aller l'entendre au concert, si elle lui a plu. Cela ne peut que favoriser l'éducation du public. — E. TOURAULT.

M. SYLVAIN BLOCH

A côté de ce public d'élection, il y en a un — innombrable celui-là — pour lequel on ne fait rien. Il s' imagine, ce public, que la musique exécutée aux concerts symphoniques est une chose hermétique, jointe pour un monde à part. Dans son incompréhension, il traitera volontiers de snobs les gens qui assistent à ces concerts dont la portée le dépasse.

Pourtant cet état de choses s'est un peu transformé depuis que, soit par disque, soit par T. S. F., la bonne musique pénètre dans des milieux qui lui étaient autrefois fermés.

La question de la vitalité des concerts symphoniques se présente encore sous une autre face.

On se plaint avec raison de ce que les Pouvoirs publics se désintéressent de la musique, considérée comme un art d'agrément, bon pour occuper les oisifs. Ils s'en désintéressent d'autant plus facilement qu'ils pèchent par ignorance, ne soupçonnant pas combien ils manquent à leur devoir de veiller à l'éducation de la jeunesse française.

Si les hommes ayant la charge et la responsabilité de l'enseignement public en France, avaient pleinement conscience de leurs devoirs, ils s'appliqueraient à donner aux jeunes Français les moyens de sortir de leur ignorance musicale. Le résultat ne serait pas long à obtenir, et l'on constaterait bientôt que le sens de la vraie musique ne fait pas plus défaut aux Français qu'à leurs voisins.

Et alors, le sens moral de la musique apparaîtrait à tous et l'on comprendrait mieux l'importance que l'antiquité attachait dans l'Etat à la musique.

Il semble qu'un réveil de l'opinion se produise, puisqu'à la Chambre il s'est

formé, sous l'impulsion de M. Gérard, maire de Dijon, un groupe s'occupant spécialement de l'enseignement de la musique.

Espérons que, de ce côté, les Associations des Concerts symphoniques trouveront un sérieux appui, d'autant plus nécessaire que nos gros commerçants, nos industriels, nos établissements financiers ne paraissent guère disposés — comme c'est le cas ailleurs — à aider les manifestations musicales.

Au sujet du mécénat, je vous soumetts une idée qui va à l'encontre des habitudes françaises, et, par conséquent se heurtera à nos conceptions routinières de l'esprit individualiste domine. Mais lorsque l'intérêt général est en jeu, l'individualisme est une force impuissante, à moins qu'il ne soit néfaste.

L'intérêt particulier étant fonction de l'intérêt général, pourquoi les Associations des Concerts symphoniques ne se grouperaient-elles pas en une Fédération ? celle-ci constituerait une puissance imposante capable de soutenir, avec une force d'arguments irrésistibles — mieux que ne saurait le faire aucune Association laissée à ses seuls moyens — qu'il importe pour la France, si fière à juste titre, de sa renommée artistique, que la musique française puisse garder son rang dans le monde.

Cette Fédération serait qualifiée, non seulement pour s'adresser au Gouvernement et aux Chambres, mais encore pour faire les démarches nécessaires auprès des grandes firmes du commerce, de l'industrie et de la finance, en vue d'obtenir un concours financier leur permettant de vivre dans une situation moins précaire, où ils trouveraient une plus juste rémunération de leur travail et le temps nécessaire à une meilleure préparation des concerts.

Cette idée sera rejetée par beaucoup, si ce n'est par la majorité, mais peut-être germera-t-elle dans quelques esprits, moins dominés par nos habitudes individualistes, si préjudiciables à notre pays dans tant de domaines. — SYLVAIN BLOCH.

M. E. BORREL

Même en obtenant la suppression des taxes absurdes qui grèvent leurs budgets, nos grandes Associations, pour pouvoir offrir à leurs membres une rémunération digne de leur talent, devraient mettre les prix des places à un taux prohibitif. Voilà le fait. Il faut donc faire appel au mécénat. Si on s'adresse à l'Etat, nous risquons d'obtenir en outre une réplique de l'Etat marchand d'allumettes ou industriel-téléphoniste. Merci d'avance ! Reste le mécénat particulier : s'il est exercé par un monsieur assez riche pour s'offrir ce luxe à lui tout seul, on court le danger d'être obligé de jouer les partitions dudit monsieur et de ses amis. On m'a assuré que de l'autre côté de l'eau s'exerçait un mécénat collectif : à la fin de l'exercice, le trésorier, avec un charmant sourire, déclare simplement : « Je suis heureux de vous annoncer que, cette année, le déficit n'est que de cinq cent mille dollars ; chacun de vous voudra bien, en conséquence, me remettre un chèque de 150.000 dollars ». Les dix mécènes tirent leur carnet et s'exécutent lillico.

Le même régime est-il possible en France ? C'est à voir. Quant à la question programmes, elle sera réglée en même temps que la précédente : nos grandes Associations font ce qu'elles peuvent, et non pas ce qu'elles veulent. — E. BORREL.

M. A. CARTIER

PROFESSEUR A PONT-AUDEMER.

La musique souffre surtout de la T. S. F. Notre agglomération compte 5.500 habitants ; il y a 350 postes de T. S. F. pour la ville et la périphérie. Nous venons de tenter une organisation d'un Groupe symphonique de 25 à 30 musiciens. Les 2 premiers concerts n'ont pu couvrir leurs frais. Les gens préfèrent entendre la musique chez eux ! ! ! et quelle musique ! !

C'est déjà trop que Pachelbel envoie ses auditions, il faut s'arrêter sur cette pente dangereuse.

Comme professeurs nous sentons tous les jours la concurrence de la musique électrique, les parents ne voient plus la nécessité de faire travailler la musique à leurs enfants.

D'autant plus que l'école laïque ne s'occupe plus de la musique. Les instituteurs officiels ont bien autre chose à faire ! ! ! Si l'enfant se décide, vers 13 ou 14 ans à l'apprendre, la tâche est alors si ardue qu'elle n'aboutit à rien. Alors. — A. CARTIER.

J. CORNET

Il y a vingt-cinq ans, il existait à Paris trois grands concerts, dits « domineux » : Lamoureux, Colonne, Conservatoire. Lamoureux lutta pour imposer Wagner, Colonne défendait Berlioz, Franck et les jeunes. Le Conservatoire restait fidèle aux classiques.

Aujourd'hui, ils sont huit, de composition à peu près équivalente, de valeur artistique ou professionnelle à peu près égale. Ils jouent non seulement le même répertoire, mais ils le jouent à peu de chose près, de la même façon et généralement l'un après l'autre.

Comme d'autre part, les temps héroïques où l'on discutait la façon d'interpréter Wagner, Berlioz, ou même Beethoven, ne sont plus, on peut dire, que sauf certains points de détail, remarqués par un petit nombre d'initiés, mais échappant à la masse des auditeurs, une exécution par l'un ou par l'autre de nos grands orchestres c'est presque la perfection ; mais c'est surtout blanc bonnet et bonnet blanc.

En face de ces orchestres, tous pareils, nous trouvons un public mélomane dont l'importance numérique s'est certainement accrue, mais peut-être pas cependant dans une proportion aussi grande que les sociétés exécutantes.

Ce public et cela justement, parce que nos orchestres sont tous semblables, est éparpillé, sans direction, sans réactions, sans préférences précises. Hésitant, il va l'un ou l'autre ou petit bonheur, selon l'attrait du nom d'une vedette qui passe, ou le titre d'un morceau du programme.

Aussi, quand rien de particulier ne l'attire ici plutôt que là, il s'abstient ou va ailleurs.

Et le résultat le plus clair, mais logique au fond, c'est que nos grandes sociétés de concerts ne vivent pas.

Aussi bien, si dix théâtres s'ouvraient demain à Paris, pour jouer, Manon, Werther ou la Tosca, il en est huit qui feraient rapidement faillite en criant à la crise.

Or, le mal étant ainsi défini, sa cause principale apparaît de suite.

Ce n'est même pas parce qu'ils sont trop nombreux que nos concerts sont malades : c'est surtout parce qu'ils manquent de personnalité.

Au fond, le seul remède qui paraisse pouvoir conduire à des résultats matériels c'est la spécialisation sous toutes ses formes.

La spécialisation canalise et divise le public. Elle peut créer des chapelles

et des courants divers, mais les chapelles seules créent des prosélytes qui augmentent par une propagande gratuite plus efficace que la plus adroite réclame, le nombre des assistants, ce qui est déjà un résultat. Elle aboutit surtout à faire se multiplier le public par lui-même, en lui forçant la main, et en l'invitant à sortir plus souvent et ainsi à apporter plus d'argent à la caisse.

SPECIALISATION DU RÉPERTOIRE

Que chaque orchestre essaye de jouer, non ce qu'il a joué son voisin — (pour lui faire concurrence) — mais au contraire, ce qu'il n'a pas joué pour se différencier de lui.

Que chaque chef d'orchestre, ou Comité directeur, recherche dans le passé des pages peu connues (et il n'en manque pas qui soient dignes de secouer la poussière des cartons) : qu'il découvre parmi les auteurs les talents non « arrivés », dignes d'être encouragés, ou même arrivés, mais surtout qu'il se les attache, s'y attache lui-même et les défende.

Or, voyez ce qui se passe à propos des « premières auditions ». Chacune de nos grandes phalanges symphoniques nous présente bien, à peu près chaque semaine, une œuvre inédite ou oubliée, mais ces « premières » sont sans lendemain. Et comme plusieurs de nos grandes Sociétés jouent les mêmes jours, presque aux mêmes heures, l'amateur — c'est-à-dire le client possible — ne pouvant se partager, est obligé de choisir.

La critique elle-même est souvent obligée d'en faire autant, car elle ne peut être partout. Résultat ? le pauvre auteur joue une seule fois n'aura même pas les honneurs d'une critique posthume !

Or, pourquoi les œuvres nouvelles ne sont-elles données qu'une fois, puisque le chef d'orchestre les a jugées dignes d'être jouées, et que l'orchestre s'est donné la peine de les étudier et de les mettre au point ? Ce n'est pas parce que le public n'en veut pas. Le vrai public, celui qui paierait, ce serait justement celui de la deuxième ou de la troisième fois, celui auquel chacun des auditeurs de la première aurait dit : « On a donné chez X telle œuvre de Y, allez entendre ça », ou encore : Celui qui aurait lu dans son journal un compte rendu éveillant son attention, ou sa curiosité.

A la vérité, nos grands orchestres nous présentent des auteurs, mais ils n'en défendent aucun.

Or, il y a à cela un autre danger des plus graves pour l'art musical tout entier.

Combien d'auteurs, vieux ou jeunes, ne produisent pas, alors que leur cerveau bouillonne d'idées qui ne demanderaient qu'à se révéler, uniquement parce qu'ils ne se sentent pas défendus et que c'est folie de gaspiller (en admettant qu'ils les aient) les trois ou quatre mille francs que représente le matériel d'une simple symphonie, pour aboutir à une exécution éphémère rapportant cinquante francs de droits d'auteur.

C'est un devoir pour les dirigeants de nos grandes Sociétés, de rechercher les talents qui restent dans l'ombre, comme de provoquer, même par des commandes (pourquoi pas ?) ceux qui n'ont peut-être rien fait, mais pourraient faire.

C'est surtout leur propre intérêt, car, si les auteurs ont besoin des orchestres pour se faire connaître, les orchestres ont besoin de renouveler et d'enrichir leur répertoire, s'ils ne veulent pas périr d'inanition.

Dans votre appel à vos lecteurs, vous dites : « Si les orchestres mettent à leur programme des œuvres consacrées, le public afflue, mais la critique fait entendre ses doléances, malgré que l'on sert toujours les mêmes menus : s'ils exécutent des ouvrages inconnus, l'assistance devient clairsemée : la presse décerne des satisfécits, mais ce n'est pas avec des coupures d'articles, si élogieuses soient-ils, que l'on couvre les frais ».

Est-ce bien exact ?

Le public est un moulin qui aime bien se donner l'air de marcher tout seul, mais qui, dans le fond, ne va que là où on le conduit.

Il se précipite à la caisse lorsqu'une publicité adroite a fait l'apologie d'une vedette, fût-elle artificielle. S'il vient tout seul à l'appel des œuvres consacrées, croyez bien que ces œuvres dites consacrées ne le sont que parce que d'autres avant nous ont lutté pour les imposer, (tel Wagner, qui fait recelle, mais pour lequel l'amoureux s'est battu pendant trente ans !)

Le public ! ce n'est pas à lui de chercher ce qui est beau et intéressant. C'est à vous, musiciens ! à vous chefs d'orchestre, que vos études, vos travaux, vos connaissances ont initiés, à le connaître ou le découvrir, puis à le présenter, et à l'imposer si vous y croyez.

Les satisfécits de la critique, après les premières auditions, sont sans effets sur la recelle. C'est évident, parce que les nouveautés données « font un petit tour et puis s'en vont ». La critique ? Elle ne fit jamais à elle seule le succès, et, combien d'œuvres parmi celles que personne ne discute aujourd'hui ont fait leur chemin sans elle, et malgré elle !

L'accueil du public ?

Il ne faut même pas s'y fier !

Si le succès premier devant le public devait être un criterium, n'importe quelle valse pleurnicharde ou quelle rangaine, alaxique l'emporteraient sur les chefs-d'œuvre les plus dignes d'estime ou d'admiration.

Au surplus, l'accueil fait à une seule audition n'est lui-même que l'accueil d'une seule salle, composée surtout par le hasard !

Quel est le directeur de théâtre qui serait capable de savoir ce que donnera sa pièce au lendemain de la première ? Combien de premières douteuses ou hésitantes ou même contestées ont, par la suite, atteint la centième ou même sont entrées définitivement au répertoire. Mais justement parce que le théâtre qui les avait lancées les a défendues en les jouant.

SPECIALISATION DES PROGRAMMES

Actuellement, on peut dire que presque tous les programmes sont tirés d'un même moule : un peu de classique, un intermède de virtuosité ou de chant, une œuvre inédite qui ne saurait attirer le public, puisqu'elle est inconnue ; et, pour finir, quelque composition moderne ou d'avant-garde déjà affirmée.

C'est, dira-t-on, que pour remplir une salle il faut s'adresser au nombre, et pour cela mettre au programme de quoi satisfaire un peu tous les goûts. Celui-ci viendra pour la symphonie classique qu'il connaît et aime à réentendre. L'autre au contraire pour la musique moderne. Tel autre enfin, parce qu'il aura vu sur les murs, en lettres capitales, le nom d'une illustre vedette ou même d'une vedette au sujet de laquelle il n'aura aucune idée précise, mais dont le nom, surtout s'il est de consonnance franchement étrangère, constituera pour lui un attrait magnétique. (Appelez-vous Durand, c'est le vide. Annoncez Dukinsky, et vous verrez la foule !)

Est-ce bien jugé ?

Avec ce procédé, on fait peut-être une salle ! On ne fait pas une clientèle, car à vouloir contenter tout le monde, on risque de ne contenter complètement personne. Celui qui aime Bach, Mozart ou Beethoven grince des dents aux hardesses d'un Stravinsky ou d'un Honegger !

Ne vaudrait-il pas mieux chercher à créer une « ambiance » personnelle à chacune des séances.

Il existe une psychologie des programmes que nos chefs d'orchestre paraissent souvent ignorer ou négliger.

On pourrait exploiter mieux ces possibilités d'hypnose du public, et cela avec profit aussi, car une salle « qu'on a eue » s'est laissée prendre tout entière, sort contente, reviendra ou enverra du monde, alors que l'auditeur, satisfait seulement partiellement par un seul morceau du programme ou par la vedette qui passe, n'est attiré par rien pour revenir.

C'est pourquoi, je soutiens que nos grands sociétés défendraient mieux leurs intérêts, si elles tendaient à adopter chacune une formule personnelle accusant un genre ou des tendances bien affirmées, même si ce procédé devait aboutir à diviser le public en catégories sélectionnées au lieu d'atteindre tout le monde.

PERSONNALITÉ DES ORCHESTRES

Il est, enfin, une autre forme de personnalité que pourraient chercher à développer davantage nos Sociétés symphoniques, ce serait la personnalité plus grande des orchestres eux-mêmes — et des musiciens qui leur sont attachés.

Dans nos grands orchestres, les chefs de pupitre sont tous des artistes de valeur, mais ils restent de modestes anonymes, inconnus de la masse de leurs auditeurs ! Au lieu de produire des vedettes étrangères, à réclame tapageuse, qui bien souvent ne leur sont en rien supérieures ; pourquoi chaque chef ne chercherait-il pas à faire connaître davantage ses propres musiciens, en les produisant plus souvent, comme on dit au cinéma, « en gros plan », créant ainsi une espèce de lien sympathique entre le public et ses artistes.

Nos grands orchestres se plaignent, et non sans raison ! Mais, mettent-ils en œuvre toutes les possibilités dont ils pourraient disposer pour se défendre, attirer le public, et surtout, le fixer davantage.

Ils sont en concurrence : c'est entendu. Mais, est-ce bien comprendre la concurrence que de chercher à prendre le morceau qui est dans le plat du voisin, au lieu d'essayer chacun d'avoir son assiette bien à soi, son genre à soi, son répertoire à soi, ses artistes ou ses vedettes à soi exclusivement, et aussi son public à soi.

Passons maintenant en revue quelques autres facteurs de la crise.

LA RADIODIFFUSION

On a parlé de la radiodiffusion : les professionnels des pupitres, les comptables du contrôle, la Société des auteurs elle-même, ont cru défendre leurs intérêts en réagissant. Ils commencent à revenir de leur erreur. Ils font bien, car c'en est une.

A Paris, la radiodiffusion des concerts ne diminuera jamais leur recelle, parce qu'il n'y a pas un musicien, vraiment digne de ce nom, qui sera vraiment satisfait de la diffusion, s'il a l'orchestre lui-même à sa portée, même en payant sa place.

La radiodiffusion, c'est du bonheur surtout pour tous ceux qui ne sont pas à Paris (donc aucune diminution des recettes) ; mais elle leur donnera l'envie, le jour où une circonstance les amènera dans la capitale, de se rendre au Concert. Et ça, c'est de la réclame.

LES TAXES

On parle beaucoup des taxes pour expliquer la crise. Les taxes existent, c'est exact ; elles pèsent sur les directeurs, et surtout sur le public.

Pourtant, leur existence permet une autre constatation qui, celle-là, expliquerait peut-être beaucoup mieux les choses.

Il n'est que de regarder, en effet, avec l'œil du Monsieur qui a payé sa place au tarif, la queue qui se presse devant le bureau des billets à taxes, et de se dire comme lui : « Tous ces heureux, si nombreux, qui vont verser la taxe, ce sont autant d'auditeurs qui n'apportent rien à la Direction, ni aux musiciens ».

Et la conclusion qui apparaîtra de suite sera : « Ce n'est pas la taxe qui ruine les entreprises musicales, c'est le grand nombre de billets à l'œil ou à l'œil réduit ».

Et pourquoi y a-t-il, à Paris, tant de gens qui font la course aux billets de faveur ? C'est que les prix des places payantes sont trop élevés.

Et ici, nous tournons dans un cercle bien connu de tous les économistes : « Vendez beaucoup à petit bénéfice vous gagnerez davantage qu'en vendant cher, mais moins ». Cherchez des « clients » à vous, gagnerez plus qu'en attirant le « passager » par une réclame retentissante.

C'est d'avoir méconnu ces règles primordiales, que souffre actuellement tout le commerce de la France et non seulement le commerce théâtral.

LE MÉCÉNAT

Le mécénat peut se présenter sous trois formes ?

1° Ou bien quelques mélomanes fortunés s'attachant aux succès d'une phalange musicale donnée, viennent à son secours en « arrosant » avec un désintéressement, malheureusement, souvent plus apparent que réel.

Il y a, à ce mécénat, « si pratique » plusieurs dangers. D'abord, le mécène, s'il est musicien vraiment, aura généralement ses préférences en matière musicale et il imposera ses goûts dans le choix des programmes de l'établissement (sur lequel il se croira des droits de propriétaire) et ses goûts ne seront peut-être pas conformes aux intérêts bien compris de la Société elle-même.

La deuxième forme de mécénat, c'est l'extension des abonnements. Or, justement, cette extension des abonnements est devenue difficile, du fait que nos grands orchestres sont trop nombreux et jouent souvent aux mêmes jours. La personnalité de nos orchestres, si grande soit la valeur, n'est pas suffisante ni assez accusée, pour que chacun de nous accepte d'aliéner sa liberté pendant toute une saison, au cours de laquelle une Société concurrente peut donner des auditions intéressantes auxquelles il nous faudrait renoncer.

La troisième forme de mécénat, c'est le mécénat d'Etat autrement dit la « subvention ».

Il y a un cas, où l'intervention de l'Etat devrait, à mon avis, se manifester, et cela d'une façon, je dirai même, à peu près totale : c'est celui d'un orchestre national, exclusivement consacré à la défense de l'art national, ancien ou moderne. Cet orchestre devrait être déchargé de tout souci matériel et défendre nos gloires, sans se préoccuper de savoir si elles rapporteraient à la caisse.

Cet orchestre serait destiné à instruire, à enseigner, à montrer à tous les jeunes qui entrent dans la vie, et même aux étrangers, ce que nos anciens ont fait de beau, ce qu'il faut admirer et imiter.

Il aurait ainsi la mission d'encourager les talents qui naissent, de stimuler ceux mêmes qui s'ignorent, en joignant leurs œuvres gratuitement quand elles seraient reconnues dignes d'intérêt.

Cette formule, ce serait l'orchestre du roi ! Mais un orchestre de roi, mis au service d'une république, c'est à dire payé par l'État pour le profit intellectuel du peuple tout entier.

En dehors de ce cas particulier qui n'existe pas d'ailleurs, en fait, le mécénat d'État, en république, ne va pas sans servitudes ni inconvénients.

Si la subvention est d'État, c'est tout le monde politique qui s'arrage le droit de dire son mot. Si elle est municipale, ce sont les conseillers municipaux.

Dans les deux cas, nous verrons inévitablement apparaître des facteurs et des influences étrangères à la défense des intérêts de la musique et de l'art.

La subvention au surplus, n'est qu'un faux mécénat, parce que le plus souvent ce que l'État ou la Ville donnent d'une main, ils le reprennent de l'autre, sous forme d'un certain nombre de billets de service ou de faveurs imposés à la direction, ou de taxes dont l'existence diminue d'autant les possibilités de recettes au contrôle.

Au demeurant, on peut penser que le mécénat quelle qu'en soit la forme, n'est pas une bonne chose en soi, parce qu'il favorise « le moindre effort », en apportant, même d'une façon relative, la sécurité à des groupements artistiques, dont le véritable stimulant doit rester : la lutte pour conquérir la faveur du public, et, après l'avoir conquise, la lutte encore pour se l'attacher et la conserver.

Ceci pourtant, je le reconnais volontiers, c'est la théorie. Pratiquement, la subvention est utile et même nécessaire, mais alors, nous rencontrons un grand obstacle : le grand nombre des Sociétés, toutes de valeur et toutes dignes d'intérêt.

Si la subvention doit s'éparpiller entre toutes, la part de chacun sera trop faible pour être efficace. Si elle doit s'étendre égale sur tous, son total risque de dépasser les possibilités du budget des Beaux-Arts ou de l'Instruction publique.

S'il faut faire un choix, d'après quelles bases ce choix pourra-t-il être fait ?

CONCLUSIONS

Essayons maintenant de tirer des conclusions pratiques de toutes ces idées jetées pêle-mêle.

D'un côté, nous avons un certain nombre de grandes Sociétés musicales à peu près semblables qui cherchent à se partager les faveurs d'un public restreint.

De l'autre, nous avons un public qui se partage entre les différentes salles de concert, un peu au hasard, et sans être conduit par une préférence particulière plutôt ici que là (sauf les jours de vedettes !).

LE REMÈDE

Chercher la spécialisation sous toutes ses formes, spécialisation des genres, spécialisation des répertoires, ou des auteurs, spécialisation des orchestres eux-mêmes.

Et cela, parce que la spécialisation des établissements entraînera la spécialisation du public, créera des courants susceptibles d'élargir par propagande, le cercle des fidèles, ou entraînera le développement des recettes — but à atteindre — par ce fait qu'elle incitera le client à se dévoter plus souvent, c'est à dire à dépenser davantage.

Or, faire dépenser davantage, n'est-ce pas là le but cherché ? — J. GOURVY.

M. W. DE LA GRANDRIVE

Je vous avoue franchement que nos Associations symphoniques ont mérité le sort qui les menace, pour cette raison qu'elles ont réellement tué la poutre aux croix d'or, en négligeant, depuis la guerre, la plus grande partie du répertoire, se contentant de jouer à satiété des chefs-d'œuvre qui leur donnaient un succès immédiat, sans se préoccuper de ménager l'avenir. Exemples immédiats : de Berlioz, éternellement la Symphonie fantastique et jamais Harold en Italie ; de Liszt, sempiternellement les Préludes et presque jamais les 11 autres poèmes symphoniques ; perpétuellement la Symphonie de Franck et jamais la Symphonie en sol mineur de Lalo ; de Schubert, l'Inachevée et jamais la grande Symphonie en ut. Résultat : les vieux habitués des concerts désertent et seuls les néophytes fraîchement instruits par le disque viennent s'initier aux symphonies de Beethoven, aux Festivals Wagner, etc...

Le remède ? Très difficile, presque trop tard !

Réduire et rejouer les œuvres du répertoire qu'on a bêtement abandonnées, faire un programme d'ensemble pour une saison et entraîner ainsi des abonnés bien excusables de s'abstenir aujourd'hui.

Dernière réflexion : il y a beaucoup trop de concerts placés tous sur le même terrain. — W. DE LA GRANDRIVE.

M. M. LEROY

AMIS.

Nos Concerts symphoniques ne peuvent compter sur aucun encouragement officiel. Celui-ci se réserve pour la musique populaire. Le concert symphonique subsiste par le mécénat. Le mécénat en abuse pour imposer au public ses goûts et ses conceptions. De là, ces programmes de composition déplorables le plus souvent.

On confond, trop souvent, la musique intéressante à jouer avec la musique agréable à entendre.

Par un excès contradictoire, on sacrifie trop au goût de l'autre public.

On néglige de parti pris tout un répertoire ancien qui reste inexploité. On s'accroche à certains noms et c'est à qui déchirera les pages les moins connues et souvent les moins heureuses du compositeur-vedette.

On arrive à cette situation paradoxale que les auditeurs de Concerts symphoniques sont composés en majorité avec des curieux et, en minorité, avec des mélomanes avertis. La plupart de ceux-ci restent chez eux. Ils attendent de meilleurs programmes. — M. M. LEROY.

M. UGY MARIO

Donnez-vous la peine d'étudier les préférences de votre public. Composez vos programmes à votre goût, et, comme il se doit, faites la plus large part aux œuvres nouvelles.

Sachez contenir la masse qui fait recettes. Cette masse (votre public) est éphémère. Il est possible de l'amener tout doucement, peu à peu à la compréhension des nouveaux chefs-d'œuvre. Le « Vox populi, vox Dei » n'est pas si

erroné qu'on le croit. Intercalez toujours quelques œuvres importantes connues.

A chaque concert, trouvez une cantatrice, un chanteur, ordinairement applaudis. Je me porte garant du succès, ayant adopté ce système depuis longtemps. Il n'y a point de réussite sans quelques sacrifices. La première règle est celle de plaire », disait Molière ! En partageant vos programmes, vous serez agréables aux deux camps.

Le mécénat est toujours avantageux. Les mécènes sont-ils si rares ? — UGY MARIO.

M. ALEXANDRE MERCEREAU

ECRIVAIN.

Ce n'est là qu'une partie du problème qu'il faudrait formuler ainsi : Comment permettre de vivre aux Concerts symphoniques, à toutes les organisations intellectuelles, à tous ceux qui les aiment.

Car c'est tout le talent, tout le génie qui meurent chez nous, et non pas de leur mort naturelle, mais assassines.

Les causes de cet état de chose se résument en une seule : la crise de l'intelligence française.

Entendons-nous, la France, reste le pays qui voit naître le plus de génies créateurs dans tous les domaines. C'est la seule chose qui lui donne du prestige depuis six siècles. C'est la seule chose qui lui vaille encore des amis à l'étranger, malgré la vacuité — pour ne pas dire plus — de ses représentants : diplomates, parlementaires, édiles des grands centres, ministres, hauts fonctionnaires, quotidiens, etc., malgré aussi une xénophobie bête, inexorable, même du point de vue chauvin.

Malas ! la France est aussi de tous les pays du globe, le seul qui ne se doute pas du tout de la valeur de ses génies et s'emploie à en anéantir totalement la puissance. Voltaire l'écrivait déjà de son temps, dans cette « Lettre à un premier commis de censure » que je ne me lasse pas de citer, tant elle a d'actualité.

Je semble m'éloigner du début, j'y suis en plein, vous verrez que tout cela s'enchaîne et se tient.

Le Concert symphonique, comme le laboratoire, comme le penseur, le poète, l'écrivain de quelque profondeur, le véritable savant, l'inventeur — il est impossible de les désorganiser les uns des autres puisque l'état de chacun et de tous ressortit à une face de la mentalité publique — ne peut vivre que de trois concours, celui du gros public, celui des mécènes, celui de l'État.

Voltaire, dans la lettre précitée, se lamentait que dans ce Paris qui n'avait pas une seule scène digne de Racine, de Corneille, de Molière, à l'exemple des nations étrangères, les Parisiens laissaient dans les tripots et chez les filles plus d'argent en une seule nuit qu'il n'en eût fallu pour construire des théâtres à la hauteur de nos dramaturges.

Quand on relève la pénurie dans laquelle nos compatriotes abandonnent tout ce qui touche au domaine de la culture, ils nous répondent : « Nous sommes pauvres ». Quelle fourbe plaisanterie. Avant la guerre, nous étions le peuple le plus riche du monde. Actuellement nous arrivons pour la richesse au deuxième ou troisième rang. On ne faisait pas plus avant la guerre que maintenant. Nous sommes ruinés, mais nous trouverons toujours des milliards à sacrifier à n'importe quels excrotes de n'importe où qui promettent du 800 % sur l'exploitation d'une mine de fromage ou d'une forêt de macaroni ! d'autres milliards pour les cafés (un par 32 habitants en 1913, et cela crût depuis), les dancing, les tripots. Nous trouverons toujours des milliards par an pour tout ce qui est bête, nous détraque et nous tue, mais n'aurons que des millions à offrir au resplendissant royaume de l'esprit.

Il ne faut donc pas compter sur le gros public pour faire vivre les Concerts symphoniques ou les autres branches spirituelles de notre activité.

Les journaux monnaient tout, y compris l'honneur de la nation et, en échange des dizaines de millions que nous payons, de notre poche, en impôts, chaque année, pour couvrir les fonds secrets, les déficits postaux et ferroviaires, les Commissions sur les emprunts, que leur dispense largement le gouvernement pour acheter leur silence et leurs mensonges — sans compter les croix distribuées sans compter à ses plus ridicules plumitifs — préférent empiéter leurs colonnes d'assassins, d'événements stupides, de faits divers imbéciles, d'historiettes niaises, de photos de gens ineptes ou de malfaiteurs, que de manifestations intellectuelles et de leurs protagonistes.

Seule l'élite — et elle est beaucoup trop peu nombreuse pour faire vivre une entreprise — seule l'élite est capable de juger par elle-même, sans s'occuper de réclame, de célébrité, de snobisme.

Il faut donc des mécènes. Sur toute la surface du globe, la ploutocratie a remplacé l'aristocratie. Mais partout cette ploutocratie tient à montrer qu'elle est aussi une aristocratie.

Vous voyez les ploutocrates de partout, consacrer une partie de leur fortune, non seulement en œuvres sociales immédiates, particulières et intéressées — cela on commence à le faire chez nous aussi, au compte-gouttes, d'ailleurs — mais en œuvres sociales profondes, indirectes, à longue portée, et suprêmement civilisatrices. Vous voyez les ploutocrates de partout consacrer des centaines de millions aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'enseignement, aux œuvres de paix, non seulement de leur propre pays, mais des autres parties du monde. Dans ce chaos magnifique, il ne manque que la voix de la ploutocratie française.

Donc, les Concerts symphoniques devront renoncer à l'espoir de vivre grâce aux mécènes.

Reste le troisième moyen d'existence : Les subventions de l'État. Or l'État est représenté par les élus d'un peuple d'illettrés et, pour les meilleurs, d'individus sans culture, sans conscience de la valeur de la culture. Ce peuple ne leur demande que la solution de problèmes uniquement d'ordre matériel.

Or, personne ne les prie d'occuper de la culture — personne sauf quelques savants, quelques artistes, quelques inventeurs, quelques professeurs, trop peu nombreux pour avoir du poids sur les élections, alors, pourquoi s'occuperait-il de la dédaignable cause de l'intelligence ?

Certes il y a un ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais son budget est misérable au regard de ceux des autres grands pays — et même des tout petits comme les scandinaves. Certes, il y a des subventions, mais strictement celles qui, avec quelques croix — que par ailleurs on dispense par milliers à des excrotes, permettent aux deux mille rois qui remplacent le roi unique que nous possédions sous l'ancien régime, d'imposer sur la scène ou dans l'orchestre leurs maîtresses et les parents des électeurs.

Et encore, cette subvention dérisoire, mesquine, donnée avec condescendance, pour prix de maintes concessions, est-elle tout bonnement prise dans la propre caisse de l'entreprise déjà onéreuse. Car, et ce serait bouffon si ce n'était tragique, ce n'est pas assez que l'État, la Ville ne fassent rien pour la culture en général, à la France doit tout, et pour les artistes en particulier, mais ils ne donnent encore lui : refaire les poches. C'est aux artistes, pauvres eux-mêmes, qu'on impose ce droit des pauvres, ce droit en faveur des pauvres dus à l'égoïsme des

ploutocrates, à la mauvaise organisation de la société tout entière, c'est aux artistes qui, toute l'année, toute leur vie, prêtent gratuitement leur concours pour les pauvres dont les mauvais riches sont responsables, qu'on vient arracher de force les sous de leur recette, pour enrichir l'Assistance publique. C'est peut-être le fait le plus scandaleux de cette histoire.

Puisque le troisième et dernier moyen d'existence des Concerts symphoniques semble, par l'expérience, être réduit aussi à néant, il n'y a plus qu'à se grouper solidement : artistes créateurs ou interprètes, écrivains, savants, inventeurs, professeurs et devenir à son tour une puissance électorale. Alors ce qu'on ne peut obtenir par la raison, on l'obtiendra par la force.

Premièrement, suppression radicale du droit des pauvres pour les spectacles, ce qui soulagerait considérablement la caisse. Ensuite subvention suffisante pour assurer la vie de tous les organismes de la culture. N'est-il pas juste que la France entière supporte les frais de cette culture qu'elle est incapable de comprendre mais dont elle profite entièrement, d'un bout à l'autre du territoire, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre des ténements.

Et si cette organisation de la véritable élite française pouvait se faire, je lui indiquerais les moyens de trouver des milliards qui ne coûteraient rien au pays, et parmi lesquels elle pourrait puiser sans remords pour assurer son existence, son expansion, et leur faire, au contraire par la suite rapporter des centaines de milliards à ses compatriotes indifférents et ingrats qu'elle finirait peut-être par convaincre de sa valeur.

Mais les Français ont une vertu qui fait la force précisément de leur élite et lui permet, dans toutes les classes de la société, de flotter sans sombrer sur le flot de l'incertitude ou même de l'opposition générale ; c'est l'individualisme. Cette vertu a malheureusement un revers : c'est le manque d'union qu'il maintient partout. Sans l'union de tous les intellectuels pour un intérêt commun, ils n'ont aucune puissance, aucune autorité près du gouvernement, par conséquent aucune aide à en attendre pour la gloire et la fortune du pays.

Alors je ne vois plus du tout : Comment permettre aux Concerts symphoniques de vivre ? — ALEXANDRE MERCEURAU.

M. ANDRÉ MOITY

Nous ne sommes pas convaincus en province de la « grande misère » des Sociétés de Concerts symphoniques de la capitale, car, si nous les jugeons sur la mienne, nombre, variété des programmes et abondance des manifestations, elles semblent pour d'une santé qui eurent singulièrement nos Sociétés. Je ne dirai pas seulement symphoniques, mais musicaux, des départements, dont la situation est certainement pire que la plus pessimiste de nos prévisions.

En province, on s'intéresse de moins en moins à la musique et ceci parce qu'on l'ignore de plus en plus ; ce n'est pas que le nombre des musiciens diminue sensiblement, mais le nombre des « bons » musiciens est de plus en plus infime. Aussi il semble bien que la première tâche à entreprendre, ce soit le développement, l'assouplissement de la culture musicale. Et là, il faut d'abord l'aide de l'Etat.

Les mesures primordiales devraient être les suivantes :
1° Création d'un diplôme obligatoire pour l'enseignement du solfège et aussi d'un diplôme supplémentaire particulier à chaque instrument, le deuxième ne devant être accordé qu'aux titulaires du premier. A l'heure actuelle, n'importe qui, enseignant n'importe quoi, certains professeurs (et) cumulant même les enseignements les plus disparates, piano, violon, flûte, etc., inutile de dire que le résultat certain est d'éloigner à tout jamais, l'élève de la musique ;

2° Création dans tous les centres un peu importants, et au moins dans chaque chef-lieu d'arrondissement, d'une école complémentaire gratuite de musique, avec un enseignement sérieux et progressif ;

3° Enfin, comme mesure d'appoint non négligeable, la multiplication et le renforcement des musiques militaires. Nos Sociétés ne doivent pas compter sur l'aide extérieure seule, il faut qu'elles fassent elles-mêmes un effort, un très gros effort, pour se perfectionner et s'imposer chaque jour davantage ; deux réformes me semblent, dans cet ordre d'idées absolument indispensables :

1° Interdire les remplacements. L'orchestre n'est pas seulement un ensemble d'instrumentistes, c'est aussi, et surtout, un tout psychologique, et le motif de ces changements est de détruire l'harmonie et la cohésion ;

2° Dans une même ville moyenne ou de peu d'importance, il ne doit pas y avoir place pour deux Sociétés rivales, qui, forcément, avec le manque actuel d'élément, sont deux mauvaises sociétés, alors que réunies, elles pourraient souvent en constituer une excellente. Il faut que les musiciens, eux-mêmes, aient le courage de faire disparaître les mesquines questions de personnalités ou de quartiers qui peuvent exister et exagérer les divisions nécessaires ; les caisses y gagneront une réduction des frais et la musique s'en trouvera mieux.

Il faut enfin que nos Sociétés prennent au sérieux leur rôle d'éducatrices des foules, il faut qu'elles s'ingèrent à conquérir les indifférents en usant de tous les moyens en leur pouvoir, même les plus infimes. Une Société locale, fait précéder l'exécution de chacun de ses morceaux de courtes et substantielles notes biographiques et analytiques, données par un « speaker » qualifié... C'est là, croyons-nous une des raisons de son succès.

La composition du programme est, sous ce rapport, d'une importance capitale. Un programme, ne peut dans son ensemble plaire à tout le monde, mais chacun des assistants doit y trouver de l'intérêt, tous les genres il ne faut pas oublier qu'avant tout il importe que les Sociétés vivent ; par une gradation insensible, continue et méthodique de l'importance et de la valeur des morceaux qu'il faut amener son public, et c'est là le but idéal que doit se proposer toute Société ; à demander lui-même l'exécution des œuvres transcendantes et des nouveautés les plus caractéristiques.

La tâche à accomplir est rude, longue, elle demande une attention de chaque instant, un travail incessant ; elle n'est pas impossible si tous en sentent la nécessité et ont la volonté d'aboutir. — ANDRÉ MOITY.

M. JULES STRAUSS-IGNACE

A mon avis, la seule raison, et elle est d'importance, réside dans la non-éducation musicale de la masse. Rien n'est fait pour apprendre au peuple, dans le sens le plus large du mot, ce que c'est que la musique.

On nous répètera bien que tout le monde n'aime pas la musique, ce à quoi il sera loisible de répondre que c'est faux. Car l'enfant (tous les enfants, peut-on dire), dès le plus jeune âge, aime se faire bercer par des chants. Donc, l'être humain aime la musique. Tout dépend de la façon dont, par la suite, il sera enseigné.

En résumé, si la musique entrait davantage dans nos programmes d'éducation, verrions-nous un public plus nombreux se presser dans nos salles et les bénéfices peut-être apparaître en fin d'année, aux lieu et place des sombres déficits.

Le gramophone et la T. S. F. contribueraient pour une large part à ramener le public à la musique et à faire l'éducation du peuple.

Une fois cette question de l'éducation réglée, une fois que le peuple se sera rue au bureau de location pour prendre une place, que va-t-on lui offrir comme aliment ? Comment va-t-on élaborer un programme susceptible d'être agréable et instructif aux professionnels et à l'auditeur. Peut-on concilier ces deux points de vue ?

A cela je répondrai encore par l'affirmative.

Tout d'abord chaque Association devrait se communiquer chaque semaine ou un moment qu'elle le jugerait nécessaire leur programme, de façon que, par exemple, la Symphonie de Franck ne soit pas jouée le même jour par toutes les Associations.

De même pour les rares premières auditions et quand elles valent vraiment la peine du dérangement, les dites Associations devraient trouver le moyen de les répartir et non pas de s'arranger par un malin plaisir à les grouper toutes à la même heure et le même jour aux quatre points cardinaux de la capitale.

De plus les Associations devraient sélectionner davantage les dites premières auditions et ne donner en pâture au public que celles qui présentent un intérêt certain, un effort ou une recherche quelconque et non pas des formules périmées ou dénuées de toute idée, quand bien même l'auteur userait de moyens sonnants et trébuchants pour se faire jouer. Cela permettrait ainsi de faire disparaître cette sottise prétention que présente le public amateur vis-à-vis de toute première audition.

Quant à la forme même des dites Associations, elle ne me paraît nullement déficiente et ce n'est toujours pas là que réside le mal qui les fait végéter.

La forme associationniste permet, au contraire, à tous les musiciens de travailler sur un pied d'égalité et de ne dépendre de personne pour la gestion et la marche de leur Société. Ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent élire et refuser tout apport pecuniaire venu sous forme de Société des Amis de telle ou telle Association.

Il faut souligner que cette idée fasse son chemin. Car ce n'est pas demander la charité, mais c'est permettre à ces Associations symphoniques de donner des auditions d'œuvres très coûteuses, qui leur attireront la foule et leur occasionneront des bénéfices importants puisqu'ils n'auront eu à engager aucune dépense pour ces dites auditions. C'est une sorte de mécénat que nous appellerons démocratique, comme n'étant pas le fait d'un seul.

En dehors de ces initiatives privées, l'Etat devrait s'intéresser davantage à ces Associations.

A l'étranger nous voyons partout l'orchestre d'Etat et de tel ou tel endroit. Ici rien de tout cela, l'Etat ne s'intéresse à ces Associations que pour venir percevoir les droits des pauvres et autres taxes.

Enfin, depuis plus de trois mois les concerts de toutes nos Associations sont rudimentaires.

Il fait froid. Vous êtes bien chers pour ça, à prendre une tasse de thé. Vous tourner un bouton et vous vous trouvez branché (si l'on peut dire) sur l'amoureux, par exemple. Vous écoutez le concert dans votre fauteuil sans déboursier un sou.

Ce fait, et il doit se répéter à l'infini, prive la dite Association de revenus, et vous ne payez rien. Devant cette situation inique, l'Etat doit, et cela dans le plus bref délai, faire voter une taxe minimale, même serait-elle de 30 ou 40 francs par an, sur les postes de T. S. F., comme il en existe une sur les instruments de musique.

Avec le produit qui serait considérable, il devrait en détacher une importante fraction et la verser au prorata dans les caisses de ces Associations.

En résumé, meilleure éducation du public, qui ne soit pas encore ce que c'est que la musique ; choix plus judicieux des programmes, création d'Associations de mécènes, contribution de l'Etat, soit directement par des subventions, soit indirectement par une taxe très minime sur les appareils de T. S. F.

Je crois que ce programme est facile à réaliser et je le souhaite de tout cœur. — JULES STRAUSS-IGNACE.

Mme YVONNE TRIBILLAC

En province comme à Paris, le public résiste aux œuvres nouvelles sans doute parce que il n'y est pas préalablement préparé. Il me semble donc que le programme devrait être un mélange bien dosé de classique et de moderne. Il faudrait attirer le grand public par des œuvres qu'il apprécie et qu'il aime, puis en arriver, par gradation, à l'œuvre nouvelle.

Les sociétés ont besoin d'aide, il ne serait donc pas mauvais qu'elles soient soutenues par des mécènes, à condition qu'ils soient avertis et éclairés, point s'ob, guidés seulement par l'amour de l'art, et ne se laissent pas influencer.

Quant à avoir recours à l'Etat, je crois qu'il n'y faut pas penser que pour faire diminuer, si possible, les taxes.

La radio-diffusion, si elle est très favorable à l'art en général ne peut, à mon sens, que nuire aux concerts, car on n'ira pas, si on peut les entendre chez soi. — YVONNE TRIBILLAC.

ANONYME

Je crois qu'il serait nécessaire de créer une « Caisse Autonome de l'Art Musical français ».

1° La gestion financière serait réservée à un financier connu, dont l'honorabilité pourrait se lier avec une amitié pour la musique. (Il est sans préjugé qu'on ne suppose, le gros financier passionné de grande musique.)

2° La direction de la Caisse serait dévolue à un Comité d'une quinzaine de membres. Le rôle de ce comité, serait essentiellement de répartir, concéder, encourager par leurs subides les Concerts. Il va de soi que ce Comité serait composé de musiciens ou de compositeurs.

3° Le Comité serait élu par les membres d'une Société dite Société de la Caisse Autonome. Les membres de la dite Société seraient tous des personnes intéressées directement ou indirectement à la marche de la dite Caisse Autonome, auteurs, compositeurs, musiciens des grands Concerts. Leur nombre devrait être limité mille ou deux mille au plus.

4° Fonds de la Caisse Autonome.

Dons de mécènes. Ils seraient acceptés par le Comité si les conditions ne sont pas contraire au statut.

Dons d'Etat. On connaît malheureusement la précarité de ces dons ; mais la force que crée une Association (celle de la Caisse autonome) pourrait sans nul doute influer sur les crédits du Parlement.

Revenus divers.

Droits d'enregistrements, de reproductions, etc., seraient pour une petite part versées à la Caisse, laquelle Caisse défendant les intérêts de tous, créerait par une habile propagande l'apport bénévole ou obligatoire de nombreuses sommes. — ANONYME.

